

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES

en vue de l'obtention du titre de
BACHELIER EN COOPERATION INTERNATIONALE
Année académique 2015-2016

QUELLE PLACE POUR LES TRANSFERTS MONÉTAIRES CONDITIONNELS DANS LE NOUVEAU PARADIGME DE PROTECTION SOCIALE DANS LE SUD ?

Approche d'un nouveau concept : la dette sociale ?



CADTM – Comité pour l'Abolition des Dettes
illégitimes
35 rue Fabry
4000 - Liège- Belgique
www.cadtm.org

Présenté par
Oualid El Adlouni

Date de la défense
Septembre 2016



Remerciements

Pour commencer, je voudrais adresser mes remerciements aux membres du CADTM qui m'ont permis d'effectuer mon stage de pratique professionnelle.

Je remercie particulièrement, Rémi Vilain, mon maître de stage qui a toujours été présent et à l'écoute.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement ma promotrice, Madame Mélice Anne pour son accompagnement et son précieux soutien.

J'adresse mes remerciements à tous mes professeurs pour ses trois années de formation enrichissantes.

Je tiens à remercier très sincèrement ma famille et mes amis pour leurs encouragements et leur soutien.

Table des matières

Remerciements	2
Introduction	5
Chapitre 1 : La protection sociale dans le Sud.....	7
a- Les objectifs de la protection sociale	7
b- Les mécanismes de protection sociale dans le Sud	10
c- Les sources du droit international en faveur de la protection sociale.....	12
d- Les positions des organisations internationales	14
e- Un Historique de la protection sociale au Sud.....	16
i. En préliminaire : la protection sociale au Nord	16
ii. Les modèles majeurs de protection sociale : Bismarck/ Beveridge.....	17
iii. Des politiques du développement au paradigme de la protection sociale dans les pays du Sud	18
Chapitre 2 : Les transferts monétaires conditionnels.....	22
a- Le concept des transferts monétaires conditionnels.....	22
b- Les différents programmes de transferts monétaires conditionnels à travers le monde.....	24
c- L'appui des organisations internationales	27
d- Les avancées des transferts monétaires conditionnels pour le développement humain	28
e- Les conditionnalités des TMC	31
f- Conception des méthodes de ciblage	33
g- Le financement	35
h- Le bilan des TMC.....	37
Chapitre 3 : La dette et le système financier : pour un financement d'une PS effective	40
a- Présentation du CADTM	40
i- L'organisation du réseau du CADTM	41
ii- La coordination du réseau international	42
iii- L'engagement du CADTM :	43
iv- Le cercle vertueux de la stratégie du CADTM.....	45
v- La base théorique du CADTM:	45
vi- Les tâches réalisées au CADTM.....	47
b- L'analyse du CADTM sur la dette	50
i. La dette du tiers-monde	50

ii.	Le Mexique : de la crise de la dette aux TMC	53
c-	La revue « les autres voix de la planète » sur la dette sociale, le nouveau concept du mal développement ?	54
i-	Projet de l'AVP	54
ii-	Le numéro de « les autres voix de la planète » sur la dette sociale	55
iii-	La collaboration internationale.....	55
iv-	Le concept de la dette sociale.....	56
	Conclusion :.....	58

Introduction

Depuis les années 2000, la protection sociale s'est imposée comme un nouveau paradigme de développement dans les pays du Sud. En s'appuyant principalement sur des mécanismes de transferts monétaires aux populations pauvres, et en se basant sur des financements provenant de l'impôt et de l'aide internationale, les pays du Sud avec l'appui des partenaires du développement voient dans ce nouveau dispositif un moyen pour éradiquer la pauvreté et contenir les inégalités.

Ces mécanismes de transferts monétaires sont présentés comme la solution miracle par les organisations internationales, et surtout par la Banque mondiale, laquelle a mis ce dispositif au cœur de sa politique de développement. Les succès enregistrés par plusieurs programmes de ce type en Amérique latine ont popularisé ce nouveau mode d'intervention, et plusieurs pays du Sud les ont adoptés dans leur stratégie nationale pour la mise en place d'une protection sociale en se basant sur les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Bien que des résultats encourageants soient enregistrés, peut-on pour autant considérer ces transferts comme un modèle capable de répondre à tous les défis sociaux mondiaux ?

Cette effervescence pour la protection sociale et les transferts monétaires en particulier vient après l'échec des différentes politiques de développement menées durant la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. En effet, la protection sociale s'impose comme une évidence après deux décennies d'application de recettes néolibérales avec des conséquences catastrophiques sur les conditions de vie des populations des pays du Sud.

Le Comité pour l'Abolition des Dettes illégitimes (CADTM), l'ONG où j'ai effectué mon stage, travaille depuis 25 ans sur la question de la dette et les conséquences que celle-ci peut avoir sur les choix politiques des Etats, notamment sur la mise en place des mécanismes de protection sociale. La crise de la dette des années 1980 a révélé que les pays du Sud ayant subi cette crise n'ont pas pu investir pleinement dans les services sociaux puisqu'ils consacraient une part importante de leur budget au paiement de la dette. C'est dans cette perspective que le CADTM

veille à développer une analyse de la dette sous divers angles autres que purement financiers : le concept de « dette sociale » va dans ce sens.

A travers ce travail de fin d'études (TFE), je tenterai d'expliquer comment les transferts monétaires se sont imposés pour devenir un modèle privilégié de protection sociale, alors qu'auparavant, ils ne constituaient pas une priorité dans les politiques du développement. Je tâcherai également de déterminer les avantages et les inconvénients qui en découlent pour voir si ce mécanisme constitue un véritable outil d'émancipation des populations pour sortir de la pauvreté et de la précarité. Pour finir, j'essaierai de déterminer dans quelle mesure ces transferts monétaires sont capables de répondre ou non aux objectifs pour lesquels ils ont été mis en place.

Dans le premier chapitre, je vais expliquer le concept de la protection sociale dans le Sud d'une manière globale ainsi que le cadre juridique international et le cheminement historique qui a amené les pays du Sud à adopter le paradigme de la protection sociale.

Mon deuxième chapitre traitera du mécanisme des transferts monétaires, et plus particulièrement des transferts monétaires conditionnels (TMC). Je tenterai de présenter ce mécanisme, de réaliser un panorama des différents programmes ainsi que des méthodes utilisées pour leur mise en place et leur financement.

Dans mon troisième et dernier chapitre, je me pencherai sur mon lieu de stage en présentant le CADTM, ses missions, sa stratégie et sa base analytique. Ensuite, j'aborderai les questions de développement, notamment la problématique de la dette publique et son lien avec la dette sociale ainsi que la place des transferts monétaires dans ce concept.

Je forme le vœu que mes lectrices et lecteurs pourront au fil de ces pages mieux cerner les enjeux de la protection sociale effective dans le Sud et l'importance qu'elle revêt pour rompre avec la pauvreté et les inégalités. Je souhaiterais également attirer votre attention sur le mécanisme de la dette qui, s'il est utilisé à mauvais escient, pourrait hypothéquer l'avenir des générations futures et rendre la mise en place des mécanismes de protection sociale particulièrement inextricable.

Chapitre 1 : La protection sociale dans le Sud

La protection sociale (PS) vise la protection et l'aide aux personnes pauvres et vulnérables, à savoir les enfants, les femmes, les personnes âgées, les personnes présentant un handicap, les déplacées, les personnes sans emploi et les personnes malades. La protection sociale reste cependant toujours sujette à débat, en fonction de l'identification des catégories visées par les mesures de la protection sociale, du contexte, des ressources allouées et de la finalité des interventions.

Cela dit, la définition communément utilisée est la suivante :

« La protection sociale est toute initiative publique ou privée dont l'objectif est de fournir un revenu ou un transfert de produits de consommation aux personnes pauvres, d'apporter une protection aux personnes vulnérables contre les aléas de la vie et d'améliorer le statut social et les droits des personnes marginalisées, avec comme objectif global la réduction des risques socio-économiques des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés »¹.

Il faut préciser que cette définition reste attachée au contexte des pays en développement, et qu'elle peut donc comprendre certaines divergences avec la notion de protection sociale telle qu'elle est appliquée dans les pays dits développés.

a- Les objectifs de la protection sociale

Les objectifs de la protection sociale varient énormément en fonction du type de programme suivi. Parmi ces objectifs² on retiendra ici les suivants:

- Réduire la pauvreté et la vulnérabilité ;
- Construire le capital humain ;
- Renforcer les capacités des femmes ;

¹ DEVEREUX, S. & SABATES-WHEELER, R, 2004. Transformative social protection. IDS Working Paper 232. Page3 Disponible à l'adresse:

http://www.unicef.org/socialpolicy/files/Transformative_Social_Protection.pdf

² Barrientos, A. & Hulme, D., 2009. Social Protection for the Poor and Poorest in Developing Countries: Reflections on a Quiet Revolution: Commentary. Oxford Development Studies, 37(4).Pages 439-456.Disponible à l'adresse :

http://www.unicef.org/socialpolicy/files/Social_Protection_for_the_Poor_and_Poorest_in_Developing_Countries.pdf

- Améliorer la qualité de vie de la population ;
- Répondre aux chocs économiques.

Il existe d'autres formes de protection sociale dont les objectifs renferment une vision de développement sur le long terme et dont l'objectif est dès lors de permettre aux populations de sortir de la pauvreté d'une façon permanente³. Cette conception de la protection sociale inclut l'amélioration des opportunités par le développement du capital humain, la justice, la stabilité sociale et par une croissance qui profite à tout le monde.

L'élaboration des objectifs de la protection sociale est étroitement liée à l'analyse conceptuelle choisie dans la mise en place d'un programme de protection sociale. Selon Devreux et Sabates-Wheeler, économistes de l'Institute of Development Studies, le cadre conceptuel de la protection sociale peut être rapporté à quatre fonctions principales :

- **Une fonction protective** : soulager la privation (les prestations de revenu, des pensions d'État, etc.) ;
- **Une fonction préventive** : prévenir et anticiper la privation (club d'épargne, assurance sociale, etc.) ;
- **Une fonction de promotion** : améliorer les revenus et les compétences (accorder les aides en nature ou en espèce, etc.) ;
- **Une fonction transformatrice** basée sur la justice et l'inclusion sociale, l'*empowerment*⁴ et les sources du droit (le droit du travail, etc.).

³ BABAJANIAN, B., HAGEN-ZANKER, J. & HOLMES, R., 2014. How do social protection and labour programmes contribute to social inclusion? Evidence from Afghanistan, Bangladesh, India and Nepal. London: ODI. Disponible à l'adresse : <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/8922.pdf>

⁴ Par « *empowerment* », on entend ici le renforcement des capacités des femmes, dans une perspective d'égalité homme-femme.

La protection sociale (PS) transformatrice comme base d'équité sociale

Selon les travaux de Devreux et Browne⁵, la protection sociale est un concept qui recouvre une réalité bien plus large qu'un simple transfert de ressources. Cela dit, les auteurs estiment que ces mécanismes sont nécessaires dans le cas où des groupes vulnérables sont incapables de survivre par leurs propres moyens. Cette vision élargie de la protection sociale, dite transformatrice, est axée sur les prestations des services sociaux impliquant des mesures capables de modifier et de réglementer le comportement envers les groupes socialement vulnérables. Cela fait référence à la nécessité de mettre en œuvre des politiques capables de réduire les déséquilibres du pouvoir qui sont à l'origine de la perpétuation des vulnérabilités. A titre d'exemple, les mesures transformatrices peuvent notamment concerner :

- L'appui aux syndicats pour aider les groupes marginalisés à protéger leurs droits ;
- Les campagnes de sensibilisation comme moyen de changer les attitudes et le comportement de la population ;

- Le changement du cadre réglementaire afin de mieux protéger les groupes marginalisés des abus et de la discrimination.

En effet, cette vision élargit le champ d'intervention de la protection sociale. Ainsi, la définition de la protection sociale incluant une dimension transformatrice renferme « l'ensemble de toutes les initiatives, à la fois formelles et informelles, qui fournissent: **l'aide sociale** aux individus et aux ménages vivant dans l'extrême pauvreté; **les services sociaux** à des groupes qui ont besoin de soins spéciaux ou qui se voient refuser l'accès aux services de base; **l'assurance sociale** pour protéger les personnes contre les risques et les conséquences liées aux aléas de la vie; et **l'équité sociale** pour protéger les personnes contre les risques sociaux tels que la discrimination ou les abus⁶ ».

Dès lors, la PS transformatrice induit un changement socio-culturel à même de métamorphoser la structure globale de la société. C'est la forme la plus aboutie du changement social (par exemple, quand elle vise la transformation des rapports de genre.

⁵ DEVEREUX, S. et SABATES-WHEELER, R, 2004. Transformative social protection. IDS Working. Paper 232.

⁶ DEVEREUX, S. et SABATES-WHEELER, R, 2004. Transformative social protection. IDS Working Paper 232. Page 9.

b- Les mécanismes de protection sociale dans le Sud

Dans cette partie, nous allons passer en revue les principaux mécanismes de la protection sociale utilisés dans le Sud pour se rendre compte de la diversité des moyens d'intervention sociale⁷ :

L'assistance sociale consiste en un transfert direct, régulier et prévisible de ressources, en cash ou en nature, aux personnes et aux ménages pauvres et vulnérables. Ce transfert est généralement fourni par l'État et financé par le mécanisme de l'impôt. Dans les pays à faible revenu⁸, c'est principalement les bailleurs de fonds qui assurent ce type de transferts. C'est la forme primaire de protection sociale appliquée dans la majorité des pays à faible revenu.

Les transferts monétaires qui feront l'objet d'étude de ce TFE - sont les mécanismes d'assistance sociale parmi les plus utilisés dans les pays en développement. Ce procédé est défini comme un transfert, direct régulier et prévisible, augmentant les revenus dans le but de réduire la pauvreté et la vulnérabilité. Ce mécanisme se divise en deux catégories :

- Les transferts monétaires non-conditionnels : qui laissent le bénéficiaire décider de la façon d'allouer les transferts qu'il reçoit;
- Les transferts monétaires conditionnels : le bénéficiaire doit remplir certaines conditions pour pouvoir accéder aux allocations, ces conditions étant souvent liées au renforcement du capital humain, comme, par exemple, le fait de devoir effectuer des visites médicales ou encore de devoir assurer la scolarisation des enfants.

Outre l'assistance sociale et les transferts monétaires, d'autres mécanismes ont été mis en place par certains pouvoirs publics, parfois aidés par des bailleurs de fonds. Il faut cependant noter que ces autres formes sont moins courantes.

⁷ Ces définitions sont traduites du document : BROWNE, E., 2015. *Social protection: Topic guide*. Birmingham, UK: GSDRC, University of Birmingham. Pages 6-7

⁸ La banque mondiale établit une classification des pays en fonction du revenu national brut(RNB) par habitant. « les critères sont les suivants : un RNB par habitant inférieur ou égal à 1 025 dollars définit les pays à faible revenu ; un RNB par habitant compris entre 1 026 et 4 035 dollars définit les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure tandis qu'un RNB par habitant compris entre 4 036 à 12 475 dollars définit les pays à revenu intermédiaires de la tranche supérieure ; et un RNB par habitant supérieur ou égal à 12 476 dollars définit les pays à revenu élevé ».

Énumérons-les :

- **Les pensions sociales** qui sont fournies par l'État. Elles représentent une forme de transferts monétaires avec un ciblage par âge. C'est l'un des outils de protection sociale les plus utilisés à côté des transferts monétaires, avec la plus large couverture mondiale. Elles représentent souvent une forte dépense pour l'État.

- **Les transferts en nature** : il s'agit de transferts de moyens de subsistance facilitant la génération des revenus. Cela peut consister en des transferts ponctuels de denrées alimentaires à grande échelle ou à des échelles plus petites couvrant une région ou un quartier. Ce transfert peut être aussi instauré d'une manière permanente. Ce mécanisme est de plus en plus utilisé dans un programme plus large liant les transferts à l'apprentissage de nouvelles compétences.

- **L'alimentation scolaire** : il s'agit d'une distribution de repas aux élèves à l'école avec parfois des rations supplémentaires à emporter à la maison. C'est un mécanisme presque universel qui pourrait être mis en place dans la plupart des pays. Cela a l'avantage d'encourager les parents à scolariser leurs enfants.

- **Les programmes de travaux publics** consistent à mettre en place des programmes de travaux publics par des États dans des projets d'infrastructure contre une rémunération ou des produits alimentaires. Ils sont parfois considérés comme des interventions sur le marché du travail en fonction de leur objet. Ils sont politiquement populaires bien que leur efficacité demeure discutable.

L'assurance sociale est présentée comme l'ensemble des programmes contributifs à travers lesquels les participants paient des cotisations qui couvriront les coûts liés aux risques de la vie, tels que la maternité, le chômage ou des problèmes de santé. Il arrive que ce mécanisme soit subsidié par des bailleurs de fonds mais généralement l'assurance sociale est liée au secteur formel de l'emploi et se limite dès lors à ne couvrir que les travailleurs formels.

Les interventions sur le marché du travail sont des interventions qui assurent aux travailleurs une protection dans le but de garantir les droits et les standards de base. Cela passe par exemple par le renforcement des mesures de sécurité ou des réglementations pour augmenter le bien-être au travail, etc.

La protection sociale traditionnelle ou informelle est la protection sociale qui se substitue à la protection sociale formelle au cas où cette dernière est déficiente ou inexistante. Cela consiste à répartir les risques au sein d'une communauté et à remplir certaines lacunes par des interventions informelles pour une meilleure gestion des risques sociaux. Elle est dans la plupart des cas autofinancée, mais il arrive qu'elle soit subventionnée par l'État en soutenant des programmes communautaires ou par des donateurs.

c- Les sources du droit international en faveur de la protection sociale

La légitimation de la protection sociale comme un droit universel est le résultat d'un long processus qui débuta dès le 18^{ème} siècle avec la philosophie des Lumières. Elle est animée par l'idée d'un nécessaire changement social visant à mettre fin à l'oppression et aux inégalités provoquées par la révolution industrielle⁹.

L'évolution philosophique et idéologique du progrès social a notamment donné naissance en 1919 à l'OIT - l'Organisation Internationale du Travail. Dans le contexte de l'après-guerre lors de la conférence de paix à Versailles¹⁰, l'OIT fut l'organisation pionnière en matière de droit social international, pour mettre en avant la nécessité d'une justice sociale comme moyen d'instaurer une paix universelle¹¹.

Cependant, il faut attendre le 10 mai 1944 pour voir un texte international de l'OIT traitant explicitement du droit social- entendu dans le sens de ce que l'on appelle communément la sécurité sociale- avec la déclaration de Philadelphie « annonçant

⁹. THOUVENIN, Jean-Marc, et TREBILCOCK Anne, 2013. Le droit international social: Droits économiques, sociaux et culturels. Primento.

¹⁰ Définition du Larousse : « Traité de paix qui mit fin à la Première Guerre mondiale entre l'Allemagne et les puissances alliées et associées ».

¹¹ Organisation internationale du Travail, 2016. A propos de l'OIT : origines et histoire. Disponible à l'adresse : <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/history/lang--fr/index.htm>

l'intégration prochaine du droit à la sécurité sociale, aux côtés des autres droits sociaux, dans la perspective des droits de l'homme »¹².

Le travail précurseur de l'OIT va durant toute la deuxième moitié du 20^{ème} siècle voir transposer les notions qu'elle a développées dans plusieurs traités internationaux dont voici les plus importants :

- **La Déclaration universelle des droits de l'homme** : adoptée le 10 décembre 1948 par 58 États membres, elle comporte plusieurs articles traitant de la protection sociale, dont l'objectif essentiel peut se résumer en son article 22 : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. »¹³

- **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)** adopté en 1966, ce pacte vise à compléter et rendre effective la Déclaration universelle des droits de l'homme en apportant des mesures complémentaires. La notion de protection sociale y est fortement présente comme indiqué en son article 9, par lequel les Etats signataires « reconnaissent le droit de toute personne à la sécurité sociale, y compris les assurances sociales »¹⁴. Ce pacte va déboucher trois ans plus tard sur la **Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social** qui reprendra les mesures du PIDESC.

- **Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable**. Signée dans le sillage de la déclaration de Philadelphie de 1944 qui définira le cadre de l'Organisation internationale du travail, cette déclaration de 2008 vient réaffirmer « la vision contemporaine de la mission de l'OIT à l'ère de la mondialisation qui stipule que tous les Membres de

¹² THOUVENIN, Jean-Marc, et TREBILCOCK Anne, 2013. Le droit international social: Droits économiques, sociaux et culturels. Primento. Chapitre 10.

¹³ Nations Unies, 2016. La déclaration universelle des droits de l'homme. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

¹⁴ Nations Unies. Droits de l'homme. Haut-Commissariat, 2016. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Disponible à l'adresse : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>

l'Organisation doivent mettre en œuvre des politiques fondées sur les objectifs stratégiques – emploi, protection sociale, dialogue social et droits au travail »¹⁵.

d- Les positions des organisations internationales

La Banque mondiale

La Banque mondiale a développé le principe de « filets »¹⁶ de protection sociale qui a comme objectif de rencontrer les besoins de base des populations sur le court terme pour réduire les effets des chocs des crises économiques et réduire les irrégularités en termes de besoins de consommation. La banque mondiale définit ce mode d'intervention comme « des programmes d'assistance sociale ». ¹⁷ Pour la Banque mondiale, « les filets de protection sociale sont des prestations non contributives en espèces ou en nature qui ciblent les personnes pauvres et vulnérables. Ces amortisseurs sociaux ont un impact immédiat sur le plan de la lutte contre la pauvreté et du partage de la prospérité, en donnant des ressources aux membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la société »¹⁸

L'Organisation internationale du travail

Afin d'analyser les dynamiques de la mondialisation et de déterminer leurs impacts sur les inégalités, l'OIT a mis en place en 2004 une commission sur la dimension sociale de la mondialisation. Cette commission fut fondée sur l'idée qu' « un niveau minimal de protection sociale doit-être accepté sans discussion en tant qu'élément du socle socio-économique de l'économie mondiale », lequel sera nommé par la suite « socle de la protection sociale »¹⁹.

¹⁵ Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-dix-septième session, Genève, 10 juin 2008. Disponible à l'adresse : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/genericdocument/wcms_371205.pdf

¹⁶ AL ARIEF, Mohamad, Washington, D.C 2016. Filets de protection sociale. Site de la Banque mondiale BIRD IDA. Disponible à l'adresse : <http://www.banquemonde.org/fr/topic/safetynets/overview>

¹⁷ GENTILINI, U., HONORATI, M. & YEMTSOV, R., 2014. The state of social safety nets 2014. Washington DC: World Bank. Disponible sur l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/en/2014/05/19487568/state-social-safety-nets-2014>

¹⁸ AL ARIEF, Mohamad, Washington, D.C 2016. Filets de protection sociale. Op.cit.

¹⁹ L'OIT, 2011, *Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive*. Pages. 1,2,9,10

Le « socle de protection sociale » (SPS) est une notion qui « se fonde sur les principes partagés de justice sociale et de droit universel pour toute personne à la sécurité sociale et à un niveau de vie suffisant à sa santé et à son bien-être, ainsi qu'à ceux de sa famille, ce qui inclut l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux et services sociaux nécessaires »²⁰. Le SPS se définit comme « un ensemble intégré de mesures conçues pour garantir à tous une sécurité de revenu et un accès aux services sociaux, en particulier pour les groupes vulnérables »²¹ dans le but de garantir une sécurité de revenu de base et un accès financièrement abordable aux services sociaux essentiels.

Les autres organisations de l'ONU

D'autres organisations de l'ONU tels que le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) mettent en place des stratégies intégrant la protection sociale au cœur de leurs interventions. Le FAO par exemple a développé une approche axée sur la PS en fournissant « un appui aux gouvernements et à ses partenaires pour relever les principaux défis en vue d'intégrer la protection sociale dans les stratégies et actions nationales de lutte contre la faim, de promouvoir des politiques plus cohérentes et de renforcer les synergies entre la protection sociale, la sécurité alimentaire et la nutrition ; le développement agricole, la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté rurale »²².

L'Union européenne

Avec 55 % du total du budget de l'aide au développement mondial, incluant les contributions des Etats membres à l'heure actuelle, l'Union européenne constitue un acteur essentiel dans la mise en place des stratégies du développement. La protection sociale a été incluse par l'UE en 2013 dans son approche de la coopération au développement conformément à la recommandation de l'OIT relative au socle de protection sociale (SPS) et s'inspirant des principes du partenariat de Busan²³ de

²⁰ L'OIT. Idem. Page 9.

²¹ L'OIT. Idem. Page 9

²² FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2016. La protection sociale. Disponible à l'adresse : <http://www.fao.org/social-protection/fr/>

²³ Le partenariat de Busan est un Forum sur l'efficacité de l'aide organisé en Corée du Sud de 2008. Il est considéré comme un tournant majeur dans la coopération internationale du fait qu'il ait été

2011 sur l'efficacité de l'aide « pour favoriser l'éradication de la pauvreté, la protection sociale, la croissance économique et un développement pérenne »²⁴.

Cette inclusion de la question de la protection sociale dans le champ de la coopération au développement de l'UE a été annoncée en 2013 à la faveur d'une communication de la Commission européenne aux différents organes de l'UE²⁵.

e- Un Historique de la protection sociale au Sud

i- En préliminaire : la protection sociale au Nord

Comprendre l'évolution de la protection sociale dans les pays développés semble nécessaire pour mieux saisir la portée historique et sociale des mécanismes qui ont permis à certains pays de se doter des meilleurs systèmes de protection sociale dans le monde.

Bâtie sur les ruines de l'ère industrielle, la protection sociale s'est frayée un chemin périlleux face à la résistance idéologique des grands industriels et de la majorité des décideurs politiques. Mais la protection sociale a fini par s'imposer dès la fin du 19^{ème} siècle comme une nécessité face à la situation critique de la classe ouvrière qui, à l'époque, ne bénéficiait d'aucune protection face aux risques de subsistance les plus élémentaires et ce malgré des conditions de travail désastreuses²⁶.

Revenir sur cet épisode de l'histoire est élémentaire pour saisir les enjeux de la protection sociale d'une manière générale et pour en tirer des leçons. Cette analyse permet aussi de repenser le modèle de sociétés développées et de ce fait construire dès le stade embryonnaire des modèles capables de répondre aux enjeux des pays du Sud. D'autant plus que les pays développés sont en train de détricoter de tels systèmes face à la conjoncture économique, alors que les pays du Sud entament un nouveau processus de renforcement des mécanismes de protection sociale, aussi

organisé dans un pays qui recevait de l'aide et qui à présent rentre dans le club des pays donateurs, ce qui représente une nouvelle configuration sur la scène internationale.

²⁴ Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. Quatrième forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée, 29 nov – 1 déc 2011. Page 2. Disponible à l'adresse : <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf>

²⁵ ZUFIAUR, José María, 2013, La protection sociale dans la coopération au développement de l'Union européenne. Publié sur le site du Comité économique social et européen en mars 2013. Disponible à l'adresse : <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.rex-opinions.26808>

²⁶ Exposition En Luttés : histoires d'émancipation, le 27 février 2016 à la cité miroir, Liège. Lien en ligne : <http://www.citemiroir.be/activite/en-lutte-histoires-demancipation>

rudimentaires soient-ils. Mais en même temps, d'autres débats voient le jour sur fond d'universalité. La question du revenu universel avec toutes ses variantes semble attirer une attention particulière auprès de certains décideurs politiques et surtout au sein d'une part croissante de la société civile.

ii- Les modèles majeurs de protection sociale : Bismarck/ Beveridge

Différents modèles de protection sociale ont traversé l'histoire de l'humanité. Cela dit, il semble permis de considérer les systèmes conçus en Europe comme étant les systèmes les plus aboutis pour les deux raisons suivantes : l'institutionnalisation de ces mécanismes et l'étendue de leur couverture. D'une manière générale, deux modèles majeurs se sont imposés²⁷ :

- **Le modèle bismarckien** : né en Allemagne, le chancelier Otto Bismarck instaure un système d'assurance sociale basé sur les cotisations (patronales et salariales). Ce système émane d'une loi rendant obligatoire l'assurance maladie pour tous les travailleurs de l'Industrie en 1883, pour les accidents de travail en 1884 et pour la vieillesse et l'invalidité en 1889. Ce système se généralisera à toute la population dès la fin de la deuxième guerre mondiale et sera géré essentiellement par les syndicats professionnels concernés, comme ce fut le cas dans de nombreux pays européens.

- **Le modèle Beveridge** : un rapport²⁸ commandé par le gouvernement britannique au Lord Beveridge sur l'assurance maladie en 1942 va donner lieu à des résultats et des conclusions qui vont, à leur tour, donner naissance à un système, qui contrairement au modèle bismarckien, sera basé sur l'impôt et géré par l'État. Le système se fonde sur l'universalité et l'uniformité des prestations.

D'autres pays, à l'instar de la France, ont opté pour un modèle « mixte », suivant les évolutions sociale, politique et économique de l'après deuxième guerre mondiale. Bien que la France ait choisi dès le début de la deuxième guerre mondiale un modèle

²⁷ Les Services Publics et l'Union européenne, 2013. La protection sociale en Europe. Disponible à l'adresse : <http://www.europaong.org/wp-content/uploads/2013/02/Protection-sociale.pdf>

²⁸ BEVERIDGE, William, 1942. Report to the Parliament on Social Insurance and Allied Services. Disponible à l'adresse : http://news.bbc.co.uk/2/shared/bsp/hi/pdfs/19_07_05_beveridge.pdf

assurantiel, l'impôt va y jouer au fil du temps un rôle de plus en plus important. Ainsi, à titre illustratif, signalons que la part des cotisations dans le financement de la sécurité sociale dans l'Hexagone a été portée à environ 60% en 2013²⁹.

Au-delà de la question des modèles de sécurité sociale appliqués dans les pays développés, la question de l'universalité des droits est centrale dans le débat actuel. Le modèle bismarckien repose sur le salariat pour instaurer de tels principes, là où le modèle Beveridge se tourne vers l'impôt avec le risque budgétaire que cela implique. A l'heure actuelle face aux nombreux défis auxquels les sociétés développées doivent faire face, notamment le vieillissement de la population, l'augmentation du chômage et le dumping social, une remise en cause des modèles suivis est nécessaire pour pérenniser la protection sociale. Elle constitue par la même occasion une expérience à méditer pour les pays du Sud.

iii- Des politiques du développement au paradigme de la protection sociale dans les pays du Sud

Ce chapitre se base principalement sur l'article de François Xavier Meurier³⁰.

Le but de ce chapitre n'est pas de revenir sur les causes et les conséquences des politiques menées, mais d'essayer de comprendre comment le paradigme de la protection sociale s'est imposé depuis que le concept du développement est devenu prépondérant sur la scène internationale.

Le concept de développement a montré qu'il y avait une disparité entre pays riches et pays pauvres et qu'il existe des modèles de développement dominants. Par ailleurs, on a constaté que l'évolution de ce concept est tributaire du contexte international et des modèles économiques dominants durant la deuxième moitié du 20^{ème} siècle.

La protection sociale de l'époque postcoloniale est en grande majorité liée au système instauré par les anciennes métropoles. Au lendemain des indépendances, la protection sociale, telle qu'elle est prônée aujourd'hui dans la coopération au

²⁹ NEZOSI, Gilles, 2016. Comment la France se situe-t-elle entre le modèle bismarckien et le modèle beveridgien? Disponible à l'adresse: <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/approfondissements/comment-france-situe-t-elle-entre-modele-bismarckien-modele-beveridgien.html>

³⁰ MERRIEN, François-Xavier, 2013. La protection sociale comme politique de développement : un nouveau programme d'action international, *International Development Policy, Revue internationale de politique de développement*. Disponible à l'adresse : <https://poldev.revues.org/1519>

développement, ne faisait pas partie de l'agenda des politiques de développement. L'idée même du développement n'a cessé de changer en passant par une vision purement économique basée essentiellement sur la croissance économique, et ce depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, à un modèle de développement axé de plus en plus sur le développement humain à partir des années 1990, suite aux ravages causés par les plans d'ajustements structurels (PAS) qui ont réduit sensiblement le niveau de vie des populations des pays en développement.

On le sait, le développement en tant que concept est inauguré la première fois par le discours du Président Truman en 1948, où il était question de la dichotomie entre les pays développés et les pays en développement. Dans son discours, le président des États-Unis Truman a mis l'accent sur le retard de développement des pays du Sud par rapport aux pays dits « développés » pour atteindre « la prospérité ». Mais, faut-il le rappeler ?, cette évolution vers des politiques de développement doit être replacée dans le contexte historique de la guerre froide. En effet, la politique de « *containment* » menée par les États-Unis et ses alliés pour contrer le bloc soviétique va utiliser le développement comme outil pour empêcher les pays du Sud de rejoindre la mouvance communiste.

Dans ce contexte de polarisation (Est-Ouest) du monde, un troisième « acteur » va voir le jour en 1955 à Bandung, que l'on va nommer les pays du tiers-monde. Ces derniers vont prôner un modèle de développement en se référant à la « théorie de la dépendance »³¹ et à d'autres théories néo-marxistes, lesquelles vont œuvrer dans le sens de rapports mondiaux équitables sur la base de trois revendications majeures :

- Déclarations sur la paix ;
- Condamnation du colonialisme ;
- Des rapports commerciaux équitables (*Trade not Aid*)

Plusieurs pays du Sud vont poursuivre des politiques de développement dans l'optique de rompre avec la dépendance vis-à-vis des deux blocs. Mais malgré les parcours différents menés par les pays du Sud, l'échec de ces politiques va se ressentir dès les années 1980 suite à une forte exposition à l'endettement (vois le

³¹ Une théorie qui explique le sous-développement des pays du Sud comme conséquence de la dépendance de ceux-ci vis-à-vis des pays du Nord.

chapitre sur la dette). Ces politiques vont se heurter à des facteurs externes qui empêcheront les pays du Sud de poursuivre leurs politiques de développement.

Les deux grandes stratégies de développement qui vont se dégager depuis les années 1960 sont les suivantes :

- Le *développement autocentré* par des principes de substitution aux importations. Ce sont des politiques qui visent à substituer progressivement la production locale aux importations, le but étant de limiter la dépendance vis-à-vis de l'étranger, tout en en mettant en place des espaces d'intégration régionale.
- Le *développement extraverti* prône des politiques basées sur l'exportation des produits primaires et sur la promotion des exportations en essayant de remplacer les produits primaires par des produits plus élaborés à forte valeur ajoutée.

Le succès rencontré dans un premier temps par ces politiques menées par les pays du Sud a permis de dégager des financements pour les services sociaux. Mais ce succès va vite se heurter à plusieurs chocs externes dont la chute des prix des matières premières, l'explosion de la dette et l'augmentation du prix du pétrole. Tant et si bien, qu'à l'exception de quelques pays qui ont pu réussir leur pari du développement, comme Singapour et la Corée du Sud, tous les autres pays du Sud vont se retrouver dans une situation économique fragile.

De plus, l'intervention des institutions financières internationales qui va suivre, va imposer aux pays en développement des plans d'ajustement structurel. Ces programmes porteront un coup dur – pour ne pas dire fatal – à la protection sociale, alors elle-même considérée - par l'idéologie néolibérale des années 1980, comme une entrave au marché libre.

Cela étant, les années 1990 vont voir émerger - sous l'impulsion du prix Nobel Amartya Sen qui était à l'origine du rapport sur le développement humain publié en 1990 - une conception du développement incluant de plus en plus la notion du développement humain. S'inaugure alors une nouvelle ère dans l'approche du développement, incluant d'autres indices que le PIB/hab et se basant notamment sur

l'éducation et la santé pour créer l'outil de mesure qualitatif: Indice de Développement Humain (IDH).

Cette transition va donner lieu aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). En 2000 l'ONU énonce huit objectifs millénaire pour le développement dans le but d'éliminer l'extrême pauvreté d'ici 2015. Des objectifs comme assurer l'éducation primaire pour tous ou encore améliorer la santé maternelle, contiennent dans leur conception une approche, bien qu'encore implicite, de la protection sociale comme politique de développement.

Les politiques de protection sociale menées par certains pays dès la fin des années 1990 (que nous avons déjà évoquées plus haut) vont se montrer suffisamment encourageantes pour susciter l'intérêt de plusieurs organisations internationales dont l'OIT qui sort alors son rapport sur les socles de protection sociale pour une mondialisation inclusive en 2008. Cela eut pour effet de légitimer les politiques de protection sociale dans un contexte de post-crise économique.

Les Objectifs du développement durable (ODD) de 2015 sont la nouvelle version améliorée des OMD et contiennent tous les ingrédients pour renforcer les éléments sur lesquels peut se baser une protection sociale effective. En effet, les 17 ODD fixés renferment les fondements de l'architecture de la protection sociale, que je vous invite à lire dans l'illustration ci-dessous.



En somme, le paradigme de la protection est le résultat d'un long processus qui débuta après la 2^{ème} guerre mondiale. On passe d'une logique où la protection sociale est marginalisée - car perçue comme un seul aboutissement du développement économique-, à des politiques sociales volontaristes. Après l'échec des politiques du développement et la vulnérabilité dans laquelle les populations ont été plongées par les crises successives qui ont traversé la 2^{ème} moitié du 20^{ème} siècle, la protection sociale est apparue comme une nécessité pour fournir aux populations les moyens de préserver des droits sociaux de base. Même si le débat sur la façon de mettre en pratique ce nouveau paradigme divise encore, cette nouvelle ère peut à tout le moins paraître prometteuse pour la résolution des défis planétaires, du moins en matière de pauvreté et d'inégalités.

Chapitre 2 : Les transferts monétaires conditionnels

a- Le concept des transferts monétaires conditionnels

Le programme des Objectifs du millénaire pour le développement vient de s'achever en 2015 avec des résultats mitigés. Dans les Objectifs du développement durable (ODD), l'accent est mis de plus en plus sur les programmes sociaux pour atteindre les objectifs escomptés. C'est dans ce cadre que les transferts sociaux³² d'une manière générale, et les transferts monétaires plus particulièrement, retrouvent une légitimité aux yeux de tous les acteurs du développement. Les transferts sociaux « peuvent prendre différentes formes et sont procurés généralement par l'État à ses citoyens en fonction de leurs conditions de vie et leur exposition à la pauvreté et à la vulnérabilité sur le long-terme »³³.

Dans ce chapitre, nous allons traiter exclusivement la question des transferts monétaires conditionnels, vu l'ampleur de ce mécanisme sur la scène internationale.

³² Définition de l'INSEE : « Les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques ».

³³ DFID, 2005. Social transfers and chronic poverty: emerging evidence and the challenge ahead. A DFID practice paper. Octobre 2005. Page 14. Disponible à l'adresse: http://www.unicef.org/socialpolicy/files/social-transfers_and_chronic_poverty.pdf

Le principe de ces programmes qui ont fait leur apparition dès la fin des années 1990 (« *Bolsa escuela* » au Brésil 1995) avant de se développer dans plusieurs pays en développement, consiste à conditionner l'accès aux transferts monétaires à l'investissement dans le capital humain, principalement dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Les conditionnalités à proprement parler seront développées par la suite.

À l'heure actuelle, on compte, selon les chiffres de la Banque mondiale, entre 750 millions et 1 milliard d'individus en Afrique, en Asie et en Amérique latine bénéficiant d'un transfert monétaire. Et ce, avec des résultats plus qu'encourageants : comme, par exemple, les succès enregistrés dans plusieurs pays, à l'instar du Brésil avec son programme « *Bolsa Familia* » ainsi que le programme « *Oportunidades* » mis en place au Mexique.

Face à un tel succès, les transferts monétaires ne cessent de susciter davantage d'intérêt pour les institutions engagées dans le développement, comme pour le monde académique. On peut même dire que l'on est face de l'un des mécanismes de protection sociale les plus étudiés au monde. L'intérêt de ces programmes a été introduit suite à un changement de politiques de développement induit par plusieurs facteurs majeurs³⁴ :

- Les défis d'éradiquer la pauvreté chronique et la vulnérabilité ;
- La persistance des crises financières systémiques ;
- L'élargissement des programmes de transferts monétaires, surtout dans les pays à revenu intermédiaire (en Amérique latine) ;
- La diffusion des potentialités des programmes de transferts monétaires pour accélérer la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

Au-delà de l'euphorie suscitée par ces programmes, un consensus apparaît principalement auprès de la Banque mondiale et de la Coopération britannique sur deux nécessités :

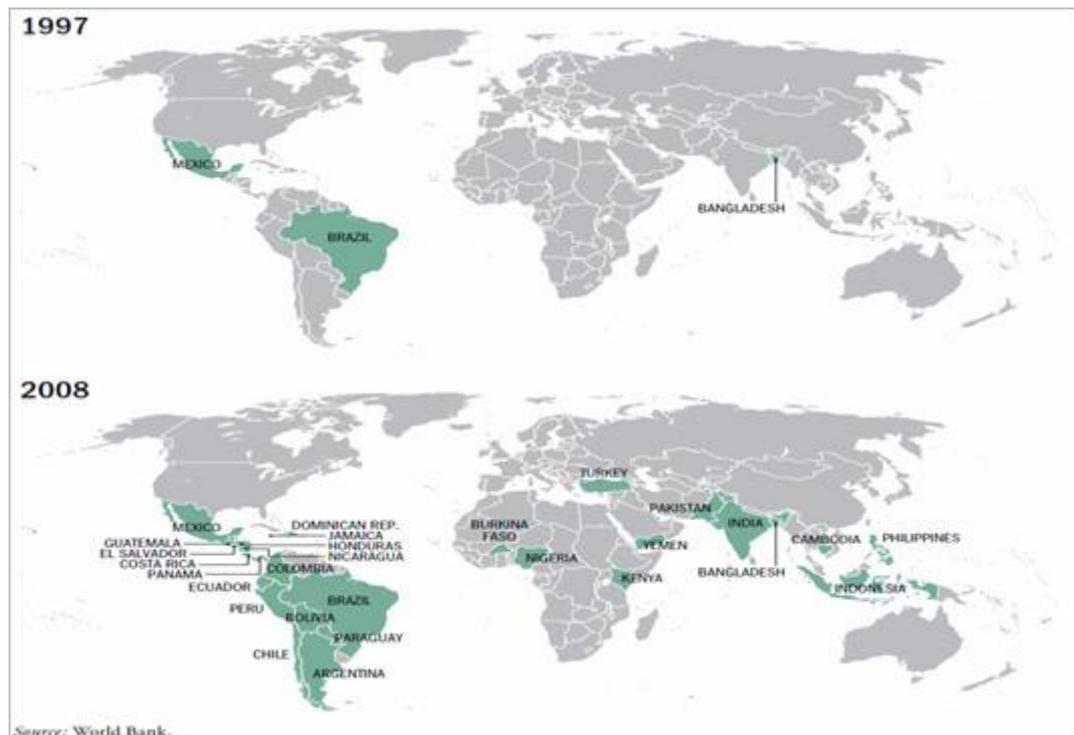
- la nécessité d'intégrer ce mécanisme dans un vaste programme incluant l'amélioration des services publics et des infrastructures ;

³⁴ DFID, 2005. Idem. Chapitre 1: introduction

- la nécessité d'adapter les transferts pour tenir compte du changement climatique, des fluctuations des marchés financiers et de l'instabilité politique et sociale.

b- Les différents programmes de transferts monétaires conditionnels à travers le monde

L'extension des programmes de TMC a atteint tout l'hémisphère Sud du globe. Alors qu'il ne concernait que trois pays en 1997 à savoir le Brésil, le Mexique et le Bangladesh ; en 2008, ce mécanisme s'est étendu sur la quasi-totalité de l'Amérique latine et centrale, sur certains pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Est ainsi que sur une dizaine de pays d'Asie du Sud (figure ci-dessous). Aujourd'hui, on compte une cinquantaine de pays qui appliquent des programmes de TMC. Néanmoins, cette liste n'est pas exhaustive car plusieurs initiatives manquent de données et de suivis ce qui ne permet pas d'évaluer l'impact sur les populations visées. L'Amérique latine reste cependant le principal laboratoire des TMC, c'est la région où ce mécanisme a le plus d'ampleur et où la majorité des études ont donc été menées. Ce qui montre encore une fois que l'Amérique latine demeure le berceau des politiques du développement appliquées dans le Sud.



L'évolution des programmes de TMC dans le monde entre 1997 et 2008³⁵

Depuis le premier programme établi au Mexique en 1995 puis à d'autres pays, on peut, à ce stade, distinguer plusieurs phases³⁶. Mais avant d'y venir, il faut signaler que ces programmes de TMC sont très différents par leurs objectifs et leurs tailles : chaque programme renferme des spécificités qui lui sont propre.

La dimension historique mise en évidence par la présentation de ces quatre phases permet de mieux comprendre ce qui a amené les pays du Sud à adopter les TMC suite au succès enregistré par les premières initiatives :

- **La phase expérimentale** a pris naissance en Amérique latine dès le milieu des années 1990. La première expérience fut instaurée au Mexique dès 1997 avec le programme « *National Progresa* » (qui deviendra par la suite « *Oportunidades* »). En même temps, plusieurs programmes régionaux vont

³⁵ FISZBEIN, Ariel, & SCHADY, Norbert, 2009. Transferts monétaires conditionnels, Réduire la pauvreté actuelle et future. Banque mondiale. Page 4. Disponible à l'adresse : <http://siteresources.worldbank.org/INTRES/Resources/469232-1321568702932/CCTS-Overview-French.pdf>

³⁶ COLLOMBET C - LEPRINCE F. /Cnaf/MREIC, 2015. Les transferts monétaires conditionnels en Amérique latine: Quelles conditions de pérennisation dans une protection sociale inclusive? Etude de la Mission des relations européennes, Internationales et de la coopération. Page 7. Disponible à l'adresse : https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/international/pdf/TMC_noteoctobre2015.pdf

avoir lieu au Brésil : « *Bolsa Escola* » à Brasilia et « *Programa de garantia de renda minima* » à Campinas en 1995 qui donneront lieu par la suite à un programme national nommé « *Bolsa Familia* » en 2001. Un programme de TMC a aussi été lancé au Bangladesh en 1997.

- **La phase de l'expansion en Amérique latine** se caractérise par plusieurs initiatives entreprises en Amérique Latine dès le début des années 2000. Les plus importantes sont le « *Chile Solidario* » chilien en 2002, le « *Familais por la inclusion social* » en Argentine en 2005, le programme bolivien « *Bono juancito Pinto* » en 2006, et, au Guatemala, « *Mi Familia Progres*a » en 2008. Le programme Mexicain « *Oportunidades* » a connu durant cette phase une extension rapide durant laquelle le nombre de ménages bénéficiaires est passé de 300 000 à 1.5 millions en 2001.

- **La phase des programmes de nouvelles générations** débute fin des années 2000 avec le remplacement de plusieurs programmes lancés auparavant. On citera notamment le programme « *Prosperidad* » en 2014 qui a succédé au programme « *Oportunidades* », suite à son évolution spectaculaire ou encore le programme guatémaltèque rebaptisé « *Mi Bono Seguro* » en 2012.

- **La phase de multiplication de programmes pilote** débute aussi depuis les années 2000 et ont été conduit dans plusieurs pays dans le monde. Ces programmes à petite échelle ciblent souvent une région ou une catégorie restreinte de la population. Ils sont destinés à des dizaines de milliers de bénéficiaires tout au plus dans un premier temps en attendant l'évaluation de l'impact avant d'établir des programmes plus larges. Parmi ces programmes, on compte le programme « *Tayssir* » au Maroc³⁷ pour la lutte contre le décrochage scolaire lancé en 2008, et d'autres initiatives similaires³⁸ au Honduras (*Programa de asignacion Familiar*), au Kenya (Transferts monétaires en faveur des enfants orphelins et vulnérables) et au Pakistan (Programme de réforme de l'enseignement au Punjab).

³⁷ Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle au Maroc. Disponible sur le site: http://www.men.gov.ma/Ar/Pages/_tayssiroid.aspx

³⁸ FISZBEIN, Ariel, & SCHADY, Norbert, 2009. Op. cit. Page 5.

TABLE I. *The spread of CCTs in Latin America and the Caribbean*

<i>Year</i>	<i>Country</i>	<i>Name of programme</i>
1981	Chile	Subsidio Único Familiar
1997	Argentina	Programa Nacional de Becas Estudiantiles
	Mexico	Progresá / Oportunidades
1998	Honduras	Programa de Asignación Familiar
2000	Costa Rica	Programa Superémonos / Avancemos
2001	Colombia	Familias en Acción
	Jamaica	PATH
2002	Chile	Chile Solidario
2003	Brazil	Bolsa Família
	Ecuador	Bono de Desarrollo Humano
2005	Dominican Republic	Solidaridad
	El Salvador	Red Solidaria / Comunidades Solidarias
	Paraguay	Tekoporã / Nopytyvo / Propais II
	Peru	Juntos
2006	Panama	Red de Oportunidades
	Trinidad & Tobago	Targeted Conditional Cash Transfer Programme
2008	Argentina	Asignación Universal por Hijo
	Guatemala	Mi Familia Progresá / Mi Bono Seguro
	Uruguay	Asignaciones Familiares
2009	Bolivia	Bono Juancito Pinto

Source: Barbara Cobo, *Políticas Focalizadas de Transferência de Renda: Contextos e Desafios*, São Paulo 2012.

c- L'appui des organisations internationales

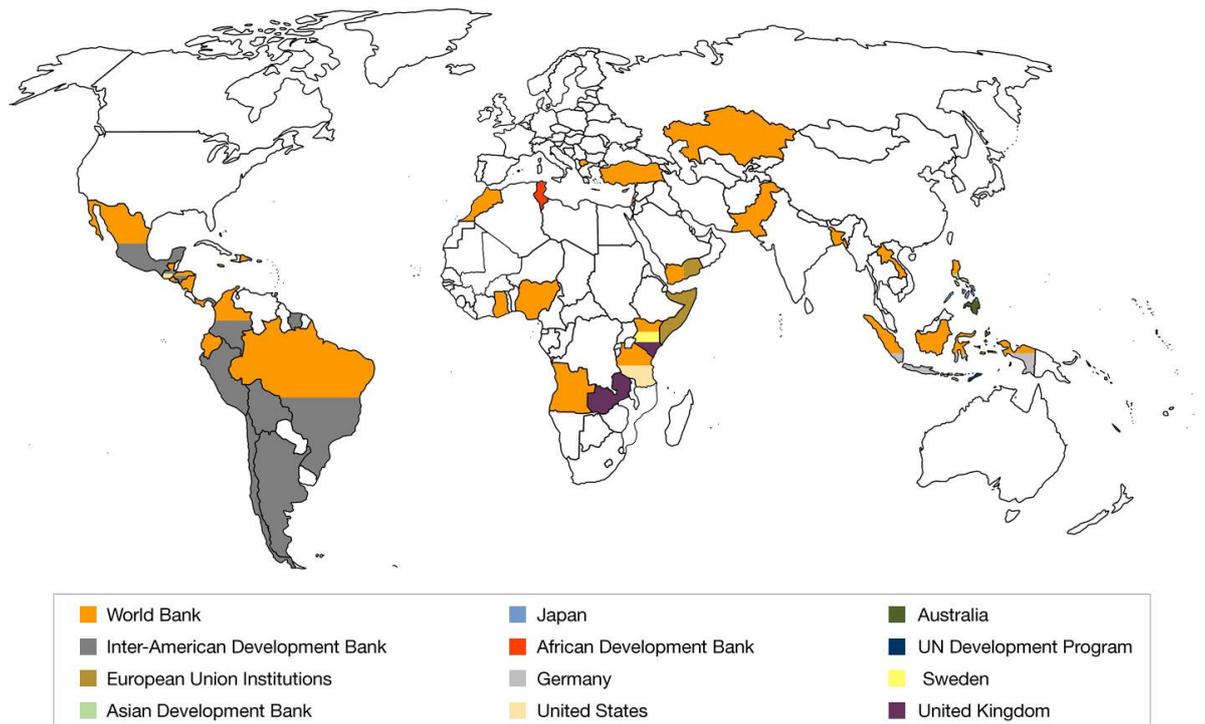
Les partenaires du développement se sont vite emparés de ce mécanisme de TMC pour en faire l'un des principaux mécanismes d'intervention sociale. A la vue de la carte ci-dessous³⁹, on constate la diversité des acteurs engagés dans la promotion des programmes de TMC, que ce soit à travers des programmes bilatéraux (Coopération britannique, Coopération allemande, etc.), multilatéraux (les organes des Nations-Unies, la Banque mondiale, ou bien le soutien des banques de développement comme la Banque africaine pour le développement ou la Banque interaméricaine pour le développement).

Il reste que la Banque mondiale en constitue l'acteur majeur. Ce dernier voit en effet dans ce programme un moyen efficace de réduction de la pauvreté « en fournissant

³⁹ OECD and Devex Data, 2012. Conditional cash transfers: Taking stock and looking ahead. Disponible à l'adresse : <https://www.devex.com/news/conditional-cash-transfers-taking-stock-and-looking-ahead-77999>

les biens collectifs et en suppléant aux défaillances du marché »⁴⁰. Comme je l'expliquerai par la suite, il paraît déjà évident que ce mécanisme ne constitue pas un tournant majeur dans le cadre institutionnel mondial, mais seulement un moyen d'atténuer les effets négatifs des crises successives. Ces outils ne traitent pas le fond des problématiques liées au manque de la satisfaction en termes de droits sociaux des populations mais ce n'est qu'une mesure palliative pour atténuer les dégâts collatéraux de décennies d'applications des politiques néolibérales.

Leading Donors to Conditional Cash Transfer Programs (2001-present)



Source: OECD and Devex Data

d- Les avancées des transferts monétaires conditionnels pour le développement humain

La plupart des conclusions sur les programmes de transferts monétaires conditionnels viennent de l'Amérique Latine, et surtout du programme mexicain considéré comme le programme ayant le suivi le plus rigoureux. D'une manière générale, les transferts

⁴⁰ FISZBEIN, Ariel, & SCHADY, Norbert, 2009. Op. cit. Page 8.

monétaires conditionnels ou non, sont évalués pour répondre à trois niveaux d'impact⁴¹ :

- Sur le **court-terme**, les TMC jouent un rôle clef dans la réduction de la pauvreté, l'augmentation des rapports nutritionnels et l'amélioration des résultats scolaires ;
- Sur le **moyen-terme**, les TMC visent à agir positivement sur les stratégies des ménages pauvres pour améliorer leurs standards de vie ;
- Sur le **long-terme**, les TMC sont pensés pour rompre avec la transmission intergénérationnelle⁴² de la pauvreté.

Nous allons à présent évoquer quelques conclusions générales par rapport aux résultats obtenus suite à l'adoption des programmes de TMC. Notons cependant que la problématique de la pauvreté a un caractère complexe et multidimensionnel, d'où l'importance de relativiser les résultats obtenus par les TMC. Le fait que ces derniers soient basés principalement sur vision quantitative rend l'évaluation compliquée « dès lors qu'on multiplie les indicateurs. Ensuite, cette approche risque de confondre les différentes dimensions avec la pauvreté elle-même et de reléguer à l'arrière-plan la question du revenu. Il devient ainsi parfaitement possible d'atteindre des taux satisfaisants dans tous les domaines non monétaires de la pauvreté, sans éliminer pour autant la pauvreté monétaire et sans réduire l'écart de revenus entre les riches et les pauvres »⁴³.

Néanmoins, on peut dégager certains effets de l'expérimentation et de la pratique des TMC jusqu'ici⁴⁴

- Le niveau de consommation s'améliore qualitativement et quantitativement dans les pays appliquant les TMC. Ces effets s'accroissent avec

⁴¹ DFID, 2011. Cash Transfers Literature Review Policy Division 2011. : Chapitre 2. Page 15 et 16.

Disponible à l'adresse:

<http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+/http://www.dfid.gov.uk/Documents/publications1/cash-transfers-evidence-paper.pdf>

⁴² Le concept de pauvreté intergénérationnelle renvoie au mécanisme de perpétuation de la pauvreté dans les ménages à travers la reproduction du même schéma socio-économique, ce qui est de nature à constituer un frein pour les enfants à rompre avec la pauvreté.

⁴³ MESTRUM, Francine, 2008. « La pauvreté multidimensionnelle. La dynamique sémantique dans le discours de la Banque mondiale », Mots. Les langages du politique. Disponible à l'adresse:

<http://mots.revues.org/14243>

⁴⁴ FISZBEIN, Ariel, & SCHADY, Norbert, 2009. Op. cit. Pages 15-21

l'augmentation des montants des transferts. Si l'on illustre cela par une comparaison, on peut dire que le Nicaragua qui accorde des TMC plus généreux, la consommation des ménages est plus importante qu'au Honduras, pays où les transferts sont plus faibles.

- Les TMC ont un impact important sur la réduction de la pauvreté. Au Nicaragua, la pauvreté a reculé de 5 à 9 % en 2002 depuis le lancement du programme en 2000.

- Le travail des enfants diminue selon des résultats observés au Mexique, au Cambodge, au Brésil, au Nicaragua et en Equateur.

- D'une manière générale, l'usage des services publics dans les secteurs de la santé et de l'éducation augmente parmi les bénéficiaires des TMC.

- Les disparités dans l'éducation primaire et secondaire entre filles et garçons ont été réduites au Cambodge malgré le faible taux de couverture de la population par les programmes de TMC, de même que pour le Pakistan et la Turquie. Signalons que ces programmes avaient comme composante principale l'objectif de viser la réduction de ces disparités en matière d'éducation.

- Les TMC ont bénéficié principalement aux plus pauvres (nettement plus qu'aux autres catégories sociales). Au Nicaragua, par exemple, le programme a touché 25% des très pauvres, et 6% des non pauvres.

Malgré ces améliorations, les effets des TMC ne permettent pas l'amélioration des résultats « finaux »⁴⁵ selon la Banque mondiale, à savoir le renforcement du capital humain⁴⁶. A titre d'exemple, même si l'effet des TMC a permis l'augmentation de la fréquentation scolaire, la Banque mondiale n'a enregistré aucun impact significatif dans l'amélioration de la qualité d'apprentissage. La Banque mondiale ajoute que ce constat peut être dû à la déficience d'éducation des parents, le manque de

⁴⁵ FISZBEIN, Ariel, & SCHADY, Norbert, 2009. Op. cit. Page 21

⁴⁶ L'organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) définit le capital humain comme tout élément qui « recouvre les connaissances, les qualifications, les compétences et les autres qualités d'un individu qui favorisent le bien-être personnel, social et économique ». Les essentiels de l'OCDE : Le capital humain. Page 30. Disponible à l'adresse : <ps://www.oecd.org/fr/lesessentiels/38081744.pdf>

sensibilisation à l'importance de l'éducation des acteurs concernés ou à la qualité insatisfaisante des services proposés.

e- Les conditionnalités des TMC

Les conditionnalités constituent l'un des éléments les plus déterminants pour la mise en place des programmes de transferts monétaires puisque c'est elles qui détermineront les facteurs d'éligibilité des ménages pour accéder aux programmes. Plusieurs éléments ont permis de rendre attractive l'instauration des conditionnalités dans les transferts monétaires pour les Etats et les organisations de développement. D'abord, la situation de pauvreté est de nature à constituer un frein pour investir dans le capital humain des enfants car les ménages pauvres ne voient pas la pertinence de ces investissements. Ensuite, les conditionnalités constituent pour les Etats un moyen de promouvoir le droit à la santé et à l'éducation à sa population. Et finalement, conditionner les transferts monétaires à l'investissement dans le capital humain est politiquement acceptable par les contribuables (dû à l'impôt payé principalement par les ménages plus aisés) et les bailleurs de fonds.

Sur la base des études menées en Amérique Latine, **trois types de conditionnalités** se dégagent⁴⁷ :

- Les conditionnalités liées à l'utilisation des services de santé et d'éducation comme la scolarisation des enfants ou la participation à des visites médicales. Ce sont les conditionnalités majoritaires dans les programmes de TMC. Sur les 30 programmes de cette nature recensés en Amérique Latine, les deux tiers comportent des conditionnalités à la fois dans l'éducation et la santé pour accéder aux allocations.
- Les conditionnalités incluant un ensemble de conditions se rapportant à une vision multidimensionnelle de la pauvreté. Les deux cas de figure majeurs de cette tendance sont le Chili où les ménages doivent remplir 53 conditions, et la Colombie qui développe un modèle contenant 50 conditions. Ces conditions peuvent être des critères objectifs comme assister à des séances de sensibilisation et utiliser les services sociaux de base. Ils peuvent aussi être

⁴⁷ COLLOMBET C - LEPRINCE F. /Cnaf/MREIC, 2015. Op. cit. Page 23.

des critères subjectifs comme le climat intrafamilial et la qualité des relations entre membres de la famille. Ensuite, ils peuvent être normatifs comme l'allaitement des enfants pour une période donnée et l'utilisation d'une alimentation saine. Enfin, les critères peuvent se rapporter à l'environnement fonctionnel du ménage, tels que la présence d'égouts et l'approvisionnement en eau potable.

- Le troisième type de conditionnalités est à mi-chemin entre les deux précédents. En plus de l'utilisation des services proposés par les programmes, les ménages doivent remplir certaines conditions liées souvent à leur intégration au marché, comme la possession d'une carte bancaire ou l'inscription auprès des services d'emploi.

Les conditions sont aussi caractérisées par un degré d'exigence. Sur les 18 programmes pour lesquels des données sont disponibles en Amérique Latine :

- 11 programmes ont un fort degré d'exigence. Cette exigence a pour but d'induire un changement de comportement par l'incitation à investir dans le capital humain. Le non-respect des conditions entraînent l'exclusion du programme, comme c'est le cas au Chili et au Mexique.

- Au Brésil et en Colombie, le degré d'exigence est modéré. Le but principal de cette option, c'est de privilégier l'accompagnement des ménages pour répondre aux exigences du programme. Au Brésil par exemple, le non-respect des conditions engage une analyse pour déterminer les causes de la défaillance et agir ainsi en conséquence.

- Certains pays comme l'Equateur ou l'Argentine ont choisi un modèle avec un degré de conditionnalité léger. Les conditionnalités sont posées sans vérifier leur application. Ce modèle repose sur l'idée que les ménages pauvres sont capables d'allouer efficacement les ressources financières pour améliorer leur niveau de vie, et que les conditionnalités ne constituent qu'un repère afin qu'ils aient des exemples concrets sur les investissements personnels à accomplir pour sortir de la pauvreté.

On assiste aujourd'hui de plus en plus à l'adoption de programmes basés sur la coresponsabilité ou la responsabilité partagée comme alternative aux

conditionnalités. Cette vision ramène les bénéficiaires au statut de partenaire où l'accent est mis davantage sur les opportunités plutôt que sur les contraintes. Ajoutons que les conditionnalités entraînent un coût élevé, surtout pour les programmes avec un degré de conditionnalité forte. Ainsi par exemple, au Mexique le coût relatif à la conditionnalité du programme « *Progresa* » est évalué à 24 % du total du programme hors les transferts. C'est dans cette optique qu'intégrer davantage les populations dans la mise en œuvre des transferts monétaires n'est pas seulement moins coûteux à mettre en place, c'est aussi plus acceptable socialement pour les populations.

f- Conception des méthodes de ciblage

Le ciblage est tout à la fois « le processus d'identification des individus et des ménages visés par le programme, et les moyens utilisés pour atteindre les populations cibles dans la pratique⁴⁸ ». Le ciblage est une méthode utilisée principalement dans les programmes de transferts monétaires conditionnels pour des raisons évidentes de réduction des coûts, car ces programmes ne dépassent pas en leur majorité plus de 1% du Produit intérieur brut(PIB) pour financer l'ensemble du programme. Le ciblage apparaît donc comme un moyen efficace de toucher les populations les plus vulnérables, tout en limitant le budget du programme. Cela dit, le ciblage comme les conditionnalités entraînent des coûts supplémentaires, surtout dans les régions où le dispositif administratif est faible.

Selon les objectifs du programme, le ciblage peut revêtir plusieurs formes, et dans la majorité des programmes, combiner plusieurs méthodes⁴⁹ :

- **Le ciblage géographique** : il consiste à déterminer les espaces géographiques prioritaires pour introduire le programme en fonction de critères socio-économiques. Dans les programmes de TMC, les zones géographiques sont « déterminées en fonction du niveau de revenus ou d'indicateurs de besoins essentiels non satisfaits⁵⁰. Au Mexique, le programme « *Oportunidades* » propose des indicateurs différents selon que le

⁴⁸ DFID, 2011. Op. cit. Page 53.

⁴⁹ DFID, 2011. Op.cit. Page 53.

⁵⁰ COLLOMBET C - LEPRINCE F. /Cnaf/MREIC, 2015. Op. cit. Page 18.

bénéficiaire se trouve dans une zone rurale (à partir des besoins essentiels non satisfaits) ou dans une zone urbaine (en fonction des revenus). Au Salvador, le programme « *Comunidades Solidarias Rurales* » se base uniquement sur le critère géographique, c'est-à-dire que les municipalités qui ont un niveau de pauvreté « sévère » sont éligibles automatiquement au programme.

- **Le ciblage communautaire** est une méthode utilisée généralement après le recours à un ciblage géographique. On distingue trois types de modalités : a), le ciblage par les revenus, utilisé principalement au Brésil, b) le ciblage par l'estimation indirecte des revenus (*Proxy means testing*) qui se fonde sur des méthodes de ciblage basées sur des indicateurs de la pauvreté tels que le patrimoine et les données démographiques⁵¹, etc) finalement le ciblage basé sur une approche multifactorielle de la pauvreté utilisée par les pays qui adoptent une approche multidimensionnelle de la pauvreté tels que le Chili et la Colombie.

- **Les mécanismes de sélection par catégories** telles que l'âge, l'invalidité ou encore les personnes atteintes du Sida, etc.

- **l'auto-ciblage** consiste à mettre en place des « mesures incitatives dans le programme destinées à encourager une participation maximum des membres d'un groupe cible⁵² ». Le but étant d'encourager les bénéficiaires à s'inscrire volontairement aux programmes.

Plus fréquemment, les programmes de transferts monétaires conditionnels utilisent deux méthodes pour cibler les bénéficiaires. La première méthode cible uniquement les populations se trouvant dans une situation de pauvreté extrême, comme c'est le cas dans les pays d'Amérique centrale. La deuxième méthode est beaucoup plus large dans la mesure où elle s'adresse aux populations dans l'extrême pauvreté ainsi qu'à celles vivant dans la pauvreté mais pas dans le dénuement absolu, comme au

⁵¹ J-PAL, 2012. Comment sélectionner efficacement les bénéficiaires de programmes de lutte contre la pauvreté, en Indonésie. Disponible à l'adresse:
<https://www.povertyactionlab.org/fr/evaluation/comment-s%C3%A9lectionner-efficacement-les-b%C3%A9n%C3%A9ficiaires-de-programmes-de-lutte-contre-la-pauv>

⁵² CONTI, A., Archive de document de la FAO, CHAPITRE 2: Pratiques de ciblage. Disponible sur le site: <http://www.fao.org/docrep/005/y1329f/y1329f04.htm>

Brésil et au Mexique. Dans ce deuxième cas, les transferts sont graduels et varient en fonction du niveau de vie des bénéficiaires⁵³.

Il est à noter que, plus les critères de ciblage sont pointus, plus le dispositif administratif devient lourd et complexe. Il est aussi important de souligner que toutes les méthodes de ciblage sont imparfaites et qu'il est donc presque inévitable de commettre des erreurs de ciblage, et exclure indirectement toute une tranche de la population éligible au programme faute de méthodes de ciblage adéquates⁵⁴. Dans les pays où le cadre administratif est insuffisant, la conception du ciblage doit être pensée pour que les administrations soient en mesure de répondre aux besoins de gestion.

g- Le financement

L'Organisation internationale du travail dans son rapport relatif aux socles de protection sociale⁵⁵, – rapport fondé sur des études menées ces dernières années -, a indiqué que tous les pays du monde, même les pays à faible revenu, sont aptes à instaurer une série de mesures de protection sociale de base à condition qu'un espace fiscal viable soit mis en place pour assurer le financement nécessaire au bon déroulement du programme. Ce point sera déterminant pour assurer le programme sur le long terme car.

La croissance économique soutenue depuis le début des années 2000 dans les pays en développement tirée par l'augmentation des prix des matières premières, et conjuguée à une meilleure collecte d'impôt, ont permis aux pays en développement d'une manière générale d'élargir les possibilités de financement de la protection sociale, et ce malgré l'impact négatif de la crise financière de 2008. Dans les pays à faible revenu, la mobilisation de l'aide internationale en faveur de la mise en place de programmes de protection sociale a permis de déclencher plusieurs initiatives dans ce sens, en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne.

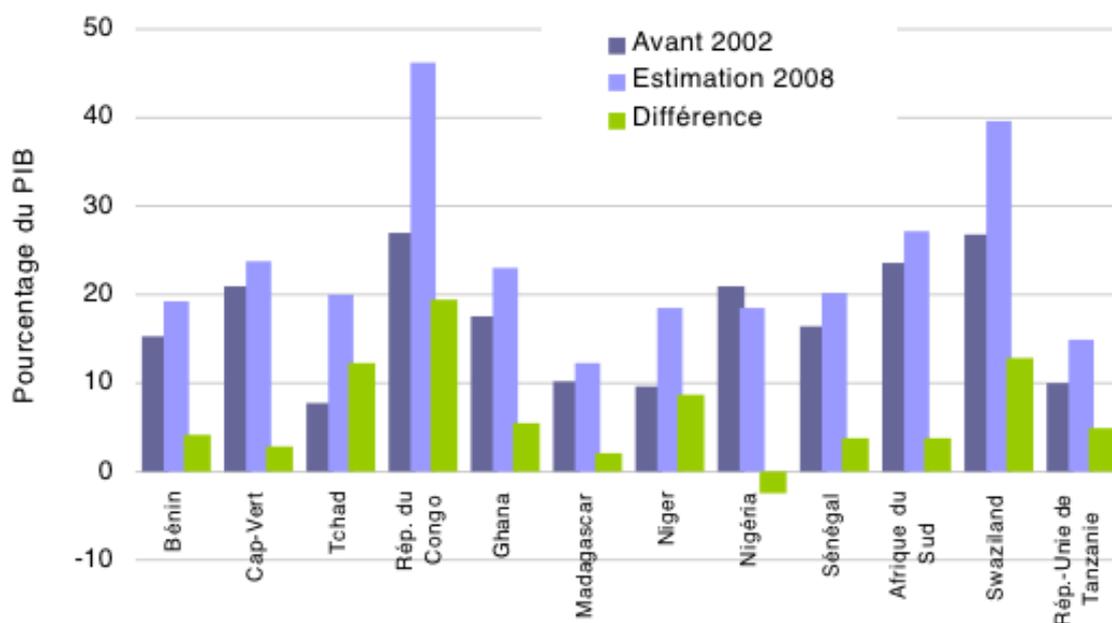
⁵³ COLLOMBET C - LEPRINCE F. /Cnaf/MREIC, 2015. Op. cit. Page 17

⁵⁴ Organisation internationale du Travail, OIT, 2011. Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive. Rapport du Groupe consultatif sur le socle de protection sociale Genève, Bureau international du Travail. Page 53

⁵⁵ Organisation internationale du Travail, OIT, 2011. Idem. Page 73.

En somme, la mise en place de socles de protection sociale est tributaire de la volonté politique et des choix budgétaires entrepris. Par exemple, l’Afrique du Sud qui a développé un des systèmes de transfert monétaire les plus audacieux en Afrique a réduit de 48% son budget militaire pour financer son programme.

Le graphique ci-dessous montre l’augmentation du budget des Etats africains par rapport au PIB parmi un échantillon de 12 pays. Ces ressources supplémentaires pourraient permettre aux Etats de mettre en place un système de protection sociale.



Hausse des recettes publiques nationales dans un échantillon de pays africains, 2002-2007 (pourcentage pib) : Cette figure montre les efforts entrepris par les pays en développement pour mobiliser les fonds publics nécessaires à la mise en place des programmes de protection sociale.

Pour revenir au financement des transferts monétaires conditionnels, on constate que les pays ayant appliqués ces programmes en Amérique Latine ne dépensent pas plus de 1% de leur PIB pour son financement comme le soulignait déjà l’OIT. Cela dit, on observe tout de même une forte disparité entre les pays, allant par exemple, de la Jamaïque qui ne consacre que 0,02 % de son PIB pour financer son programme, à la différence de l’Equateur qui lui consacre 0,92%. Quant au Brésil, première économie d’Amérique Latine, les dépenses se situent autour de 0,5% de son PIB pour financer le programme « *Bolsa Familia* »⁵⁶. Cela prouve que tous les pays du

⁵⁶ COLLOMBET C - LEPRINCE F. /Cnaf/MREIC, 2015. Op. cit. Pages 29 et 30.

monde, indépendamment de la situation socio-économique nationale des pays en développement, peuvent mettre en place un programme de TMC en fonction des besoins et des moyens disponibles.

Au-delà de la question de la mobilisation des fonds, les sources de financement⁵⁷ sont déterminantes pour la pérennité du programme. En analysant les 23 programmes de l'Amérique Latine - pour lesquels les données sont disponibles - de la Banque mondiale et la Banque interaméricaine pour le développement, 13 pays mobilisent des fonds internes publics par le biais de l'impôt comme c'est le cas au Brésil et au Mexique; 10 pays mobilisent des sources de financements diversifiés, incluant des aides internationales et des fonds internes à l'instar du Salvador et de la Jamaïque. On constate que les pays à faibles revenus sont dépendants de l'aide internationale pour initier des programmes de TMC, ce qui peut limiter la vision du programme sur le long terme. Le Nicaragua n'a pas pu prolonger son programme au-delà de 2006 par manque de moyens financiers malgré les bons résultats obtenus.

Les financements externes ont un rôle important à jouer pour accompagner les pays en développement dans la mise en place des programmes de protection sociale. Cependant, l'accent doit être plus mis sur la cohérence des politiques du développement des bailleurs de fonds pour garantir les financements nécessaires sur le long terme. C'est dans cette perspective que les organismes de développement devraient, au-delà de l'aspect financier, accompagner les pays qui éprouvent des difficultés de financement à développer des stratégies de mobilisation de fonds, comme l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration des méthodes de gouvernance.

h- Le bilan des TMC

Les programmes de TMC ont permis des avancées majeures en termes de réduction de la pauvreté à court terme et l'augmentation de l'utilisation des services sociaux de base en offrant aux populations un apport financier pour leur faciliter l'accès (Banque mondiale). En Amérique Latine, où ce mécanisme est le plus implanté, la population pauvre est passée de 221 millions à 164 millions d'individus, soit une

⁵⁷ COLLOMBET C - LEPRINCE F. /Cnaf/MREIC, 2015. Op. cit. Page 31.

réduction de 25% entre 2002 et 2013 selon la CEPAL⁵⁸. Le constat de l'efficacité de ces programmes est indéniable, et les résultats sont salués par la communauté internationale.

Cependant, toutes les organisations du développement sont d'avis de souligner l'insuffisance de ces mesures pour éradiquer la pauvreté structurelle. Si les programmes de TMC sont importants pour combattre la pauvreté extrême, leur capacité à changer la structure de la société pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté reste limitée. En effet, force est de constater que ces mesures ne sont pas suffisantes pour instaurer une protection sociale « transformatrice ». Le rôle des TMC se cantonne à limiter les risques sociaux et à offrir aux populations parmi les plus vulnérables une aide pour contenir l'extrême pauvreté.

Le financement montre à quel point les disparités entre pays sont importantes. De ce fait un fossé se creuse entre les pays à revenu intermédiaire comme le Brésil ou le Mexique qui ont su mobiliser des fonds pour mener à bien leur programme, et les pays à faible revenu dépendant de l'aide internationale. De plus, la conjoncture actuelle, caractérisée par la fréquence des crises financières, la fluctuation des prix des matières premières et la baisse du budget de l'aide au développement, peut sérieusement affecter le bon déroulement des différents programmes.

Enfin, même si les TMC constituent un premier pas pour étendre la protection sociale aux pays du Sud, cette vision s'oppose à la conception d'une protection sociale universelle, où les droits sociaux sont garantis sans conditions et uniquement sur base de principes de justice sociale. Le débat n'est pas de s'opposer ou non à de tels systèmes, car tout transfert social envers les populations pauvres ne peut qu'améliorer leurs conditions de vie. Comme le mentionne, Jayati Ghosh, professeure à l'Université Jawaharlal Nehru de New Delhi, la question principale est de déterminer quelle place occupe les TMC dans la stratégie globale de développement et de réduction de pauvreté. En effet, « Les transferts ne doivent pas remplacer la distribution publique de biens et de services, mais la compléter. Autrement dit, ils sont souhaitables et peuvent jouer un rôle positif dans un sens

⁵⁸ COLLOMBET C - LEPRINCE F. /Cnaf/MREIC, 2015. Op. cit. Page 33.

distributif s'ils se superposent à des fournitures de biens et de services publics indispensables aux citoyens, pauvres inclus. »⁵⁹.

Bien qu'il faille être conscient de la difficulté de l'instauration d'un système universel, les TMC doivent être vus comme une étape en ce sens, et non pas comme une finalité en soi. Francine Mestrum, responsable du Global Social Justice, avance qu' « il est utile de réfléchir à des politiques transformatrices, qui s'attaquent aux racines de la pauvreté, des inégalités, du chômage, des mauvaises conditions de travail et du changement climatique »⁶⁰ et les TMC sont loin d'aller vers ce sens. Il est donc nécessaire de déconstruire le mythe qui s'est formé autour de ce mécanisme et lui donner sa vraie place, c'est-à-dire un moyen de contenir les risques sociaux sans pour autant être un mécanisme de protection sociale inclusive, capable d'instaurer une dimension transformatrice de la société.

Alors que ces mécanismes commencent à être importés dans les pays développés (une expérience de TMC a été entreprise à New-York aux Etats-Unis), on est amené à penser à une régression de la réflexion autour de l'universalité des droits sociaux au Nord comme au Sud, qui pourtant fut le ciment des modèles de protection sociale en Europe de l'après-guerre mondiale. Les plans d'ajustement structurel au Sud durant les deux dernières décennies du 20^{ème} siècle et les plans d'austérité menés au Nord suite à la crise de 2008 sont la preuve que seul un système de protection sociale universel et inclusif pourra relever les défis sociaux, et ce même pendant la période de crise, ce que le prix Nobel de l'économie Joseph Stiglitz appelle, les stabilisateurs automatiques essentiels.

Néanmoins, il faut soulever quelques conclusions qui représentent des avancées significatives et le début d'une pensée nouvelle concernant la protection sociale dans les pays en développement. En voici quelques éléments :

- La mise en place de système de protection sociale est faisable, même dans les pays à faible revenu.

⁵⁹ Alternative Sud, 2014. Protection sociale au Sud. Les défis d'un nouvel élan. Edition : CentreTricontinental. Les transferts monétaires, remède miracle contre la pauvreté en Inde et ailleurs ? par GHOSH Jayati. Page 49.

⁶⁰ Alternative Sud, 2014. Protection sociale au Sud Op. cit. La Protection sociale : le nouveau cheval de Troie du néolibéralisme ? Page 207

- Il existe une réelle volonté politique, parmi les pays en développement et la communauté internationale, pour amorcer un changement de politiques de développement en faveur de la protection sociale selon les recommandations de l'OIT.
- Les programmes de TMC ne sont pas suffisants à eux seuls pour éradiquer la pauvreté et investir efficacement dans le capital humain.
- Le financement doit être repensé pour permettre la pérennité des programmes entrepris en mettant en place des montages innovants tout en s'adaptant au contexte socio-économique.

Chapitre 3 : La dette et le système financier : pour un financement d'une PS effective

a- Présentation du CADTM

Le comité pour l'abolition des dettes illégitimes⁶¹ (CADTM) fait partie du cercle restreint des ONG de développement qui travaillent sur la question de la dette pour aborder les problématiques liées au développement, et « proposer des alternatives en vue de l'émancipation des peuples » par « l'annulation totale et inconditionnelle des dettes publiques illégitimes, odieuses, illégales et insoutenables ». Sur la base d'une analyse systémique axée sur les droits humains, le CADTM s'est fixé comme mission de « favoriser l'émancipation des peuples par la lutte pour l'abolition du « système dette » et la mise en place d'alternatives qui libèrent l'humanité de toutes les formes d'oppression : sociale, patriarcale, néocoloniale, raciale »⁶².

Depuis sa création en 1990 en Belgique, le réseau CADTM n'a cessé de grandir. Si bien qu'il s'étend aujourd'hui à une trentaine de pays en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.

Le réseau CADTM a, dans un premier temps, concentré ses recherches sur les pays en développement, du fait notamment du contexte de la crise de la dette survenue durant les années 1980. Cela dit, depuis quelques années et surtout depuis la crise

⁶¹ Le CADTM s'appelait le Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde.

⁶² CADTM, 2012. Mission du CADTM Belgique. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/Mission-du-CADTM-Belgique>

financière de 2008, il a ressenti la nécessité de développer une analyse des mécanismes de la dette dans les pays développés. Ainsi, l'intervention du CADTM en Grèce pour y effectuer un audit de la dette publique⁶³ grecque est un exemple de cette implication. Par extension, le réseau CADTM analyse aussi aujourd'hui les situations sociales et économiques des pays endettés, au Nord comme au Sud, comme étant les conséquences du « système dette⁶⁴ ».

i- L'organisation du réseau du CADTM

La présence d'un réseau CADTM dans une trentaine de pays exige une coordination active et le développement de plusieurs organes. Ce réseau permet à l'organisation de maintenir un lien entre les différentes structures nationales où il est implanté et de créer un espace d'échange d'expériences et d'analyses afin de mieux cerner les enjeux. Le but aussi est d'inclure la dimension globale de la question de la dette, ce qui est déterminant pour la prise des décisions et des positions que le réseau CADTM devrait adopter.

⁶³ « L'audit de la dette publique est un processus qui consiste à analyser de manière critique la politique d'emprunt menée par les autorités d'un pays sur une période donnée. Mais il ne s'agit pas uniquement d'ouvrir et d'analyser les livres de comptes publics, il s'agit aussi – et surtout – de sensibiliser un maximum la population sur cette question fondamentale et de la placer au centre de l'action et du débat publics ». Acide, 2013. La plateforme de l'audit citoyen de la dette. Disponible à l'adresse : <http://www.auditcitoyen.be/lacide/>

⁶⁴ « Le 'système dette' implique l'utilisation de ressources publiques pour payer les créanciers, au détriment de la satisfaction de besoins et de droits fondamentaux de la population ». CADTM, 2015. Les Chiffres de la Dette 2015 : Chapitre 7 Conclusion : l'impact du « système dette ». Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/Conclusion-l-impact-du-systeme>



ii- La coordination du réseau international

Le **secrétariat international** est basé à Liège. Un projet de création d'un secrétariat partagé entre la Belgique et le Maroc est en cours, mais ce projet se heurte à plusieurs contraintes institutionnelles et financières. Le secrétariat international basé à Liège s'occupe principalement de la coordination et de la gestion du réseau international, ainsi que de l'organisation des rencontres internationales.

Les **coordinations continentales** (Europe, Afrique et Amérique latine) se chargent de la coordination des associations nationales pour assurer les activités communes ou encore pour décider d'une attitude à adopter face à un changement politique majeur qui toucherait plusieurs pays dans lesquels le CADTM est présent.

Le **conseil international** réunit tous les ans, depuis 2013, deux représentants de chaque coordination continentale, plus des représentants du secrétariat international partagé, afin d'assurer le suivi du travail des coordinations continentales, de renforcer les collaborations entre celles-ci, de faire suivre les travaux du Secrétariat

international partagé du réseau, de préparer les assemblées mondiales du réseau et de garantir le suivi des décisions prises lors de ces dernières.

Quant à l'assemblée mondiale, chaque organisation membre du réseau y est représentée par au moins une personne. Elle a lieu tous les trois ans et statue sur les grandes évolutions du CADTM, sur les amendements à acter, sur les chartes du réseau et sur les admissions et exclusions d'associations du réseau⁶⁵.

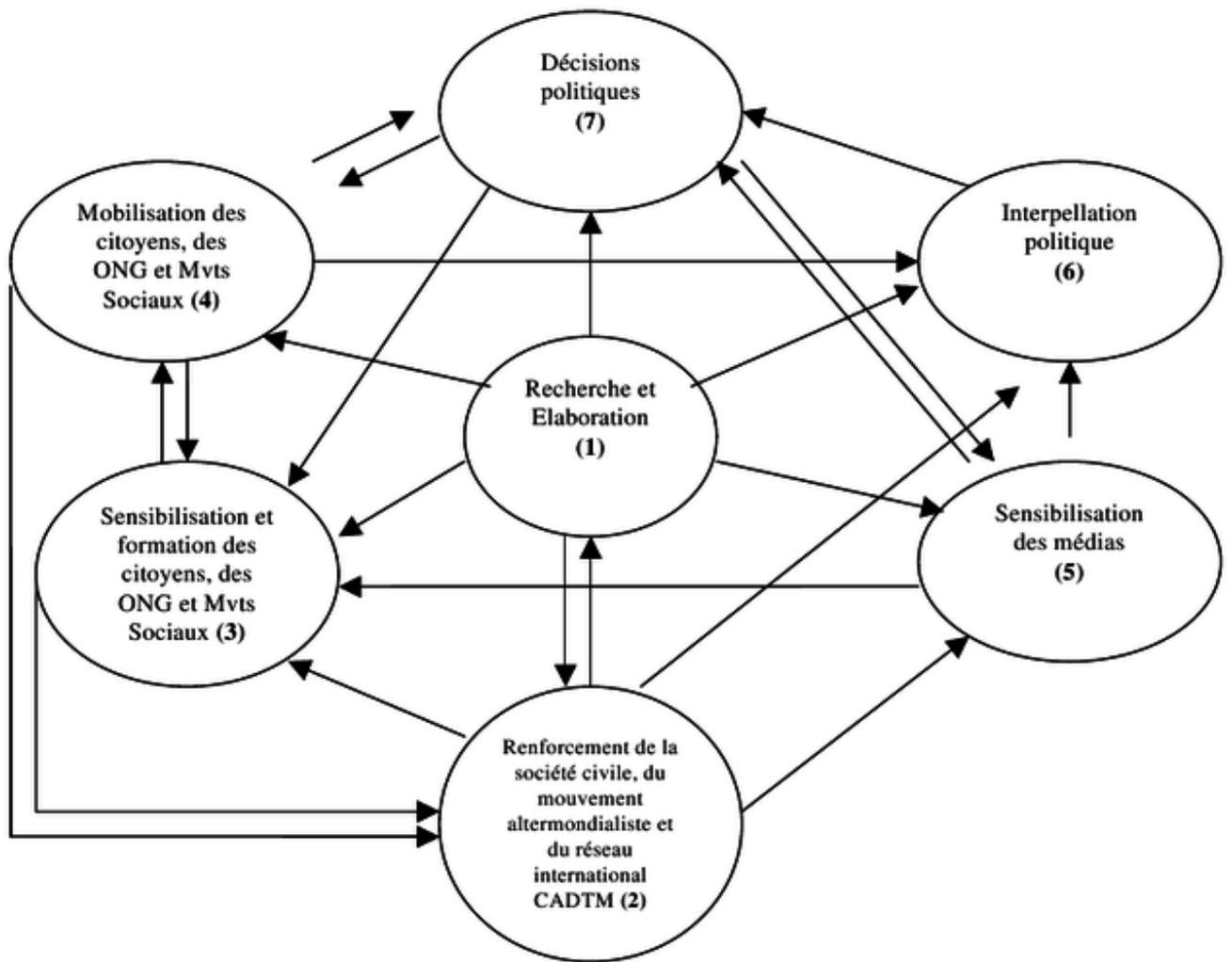
iii- L'engagement du CADTM :

Pour atteindre ses objectifs, le CADTM a construit une stratégie d'action cohérente formant un cercle vertueux basé sur 7 étapes (voir la figure ci-dessous)⁶⁶ :

- Continuité dans la recherche, les analyses et l'élaboration d'une base théorique pour développer un argumentaire relatif aux questions de la dette ;
- Renforcement du mouvement altermondialiste et consolidation du réseau CADTM à travers l'organisation des forums de discussion et la mise en place de plateformes d'échange afin d'intégrer la problématique de la dette aux autres préoccupations de la société civile ;
- Sensibilisation et formation envers le secteur ONG, les mouvements sociaux et les citoyens. Le CADTM organise plusieurs formations et activités de sensibilisation pour apporter son expertise sur la dette aux acteurs de la société civile ;
- Mobilisation des citoyens, des ONG et des mouvements sociaux en participant aux différents rassemblements de la société civile ;
- Sensibilisation des médias aux questions liées à la dette ;
- Interpellation des représentants politiques et des organisations internationales sur la base des analyses produites ;
- Actions en vue d'influer sur les décisions politiques.

⁶⁵ TOUSSAINT, Eric & LEMOINE, Benjamin, 2016. La généalogie du CADTM et de l'anti-dette illégitime : les origines. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/La-genealogie-du-CADTM-et-de-l>

⁶⁶ CADTM, 2010, Raison sociale & stratégies du CADTM. Disponible à l'adresse : http://cadtm.org/spip.php?page=imprimer&id_article=12412



iv- Le cercle vertueux de la stratégie du CADTM

Le CADTM utilise une approche d'action horizontale qui consiste en le renforcement de la capacité d'action de la société civile, au Nord comme au Sud, en fournissant des outils théoriques (livres, brochures, analyses, etc.) et pratiques (outils pédagogiques, travail de coordination, etc.). Même si le but principal est d'influencer les décisions politiques en faveur du traitement des questions liées à la dette, l'approche de l'organisation se déploie d'abord autour d'un travail de terrain et autour du développement d'un réseau actif pour former une base solide sur laquelle le CADTM peut s'appuyer pour répondre à ses revendications.

v- La base théorique du CADTM:

Pour appuyer le plaidoyer du CADTM, un effort considérable a été déployé pour définir les conceptions des dettes qui portent atteinte aux droits fondamentaux des populations. Le but étant d'établir une base juridique sur laquelle va se baser le CADTM pour revendiquer l'abolition des dettes illégitimes. En effet, ce dispositif est le résultat d'un long travail de réflexion depuis la création du CADTM. Voici les définitions des dettes illégitime, illégale, odieuse et insoutenable qui ont été élaboré comme base pour analyser la dette grecque⁶⁷ :

Dette illégitime est une dette que le débiteur ne peut être contraint de rembourser du fait que le prêt, les titres financiers, la garantie ou les termes et conditions attachées au prêt sont contraires au droit (aussi bien national qu'international) ou à l'intérêt général ; ou parce que ces termes et conditions sont manifestement injustes, excessifs, abusifs ou inacceptables d'une quelconque manière ; ou encore parce que les conditions attachées au prêt, à sa garantie contiennent des mesures politiques qui violent les lois nationales ou les standards en matière de droits humains ; ou in fine car le prêt ou sa garantie ne sont pas utilisées au profit de population ou que la dette est le produit d'une transformation de dette privée (ou commerciale) en une dette publique sous la pression des créanciers.

⁶⁷ Définition des dettes illégitime, illégale, odieuse et insoutenable sur base des documents de la commission pour la vérité sur la dette grecque. Commission pour la vérité sur la dette grecque, 2015. Définition des dettes illégitimes, illégales, odieuses et insoutenables. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/Definition-des-dettes-illegitimes>

Dettes illégales est une dette pour laquelle les procédures légales en vigueur (incluant celles qui concernent l'autorité habilitée à ratifier les prêts ou à approuver les prêts ou les garanties par l'organisme ou les organismes représentatifs du gouvernement de l'État débiteur) n'ont pas été respectées, ou encore une dette qui implique une faute grave de la part du créancier (comme le recours à la corruption, à la menace ou à l'abus d'influence) ; il peut s'agir également d'une dette contractée en violation du droit soit national soit international ou qui contient des conditions contraires au droit international ou à l'intérêt général.

Dettes odieuses est une dette qui a été contractée en violation des principes démocratiques (ce qui comprend l'assentiment, la participation, la transparence et la responsabilité) et a été employée contre les plus hauts intérêts de la population de l'État débiteur ; ou encore une dette qui est excessive et a pour conséquence de dénier les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de la population ; le créancier savait ou était en mesure de savoir ce qui précède.

Dettes insoutenables est une dette qui ne peut être honorée sans attenter gravement à l'aptitude ou la capacité de l'État débiteur à assurer ses obligations en matière de droits humains fondamentaux (comme ceux relevant du domaine de l'éducation, de l'eau, des soins de santé, de la fourniture de logements décentes), ou à investir dans les infrastructures publiques et les programmes nécessaires au développement économique et social, ou encore, une dette dont le remboursement entraînera des conséquences préjudiciables pour la population de l'État débiteur (ce qui inclut une détérioration de ses standards de vie). Une telle dette est remboursable mais son paiement devra être suspendu pour permettre à l'État d'assumer ses responsabilités en matière de droits humains.

vi- Les tâches réalisées au CADTM

- **Rédaction d'un article sur la Grèce**

Mon arrivée au CADTM en Février 2016 a coïncidé avec deux évènements touchant à l'actualité grecque. Le 1^{er} Mars, une rencontre⁶⁸ s'est tenue au Parlement européen avec pour thème « Restructuration de la dette – Reconstruction de la démocratie ». Plusieurs membres de la « commission pour la vérité sur la dette grecque »⁶⁹ dont le porte-parole du CADTM International Éric Toussaint et l'ex-Présidente du Parlement grec Zoe Konstantopoulou y sont intervenus. Durant cette rencontre, les intervenants ont passé en revue les conclusions du rapport ainsi le rôle que l'audit citoyen de la dette pourrait jouer dans la consolidation de la démocratie, surtout à l'heure actuelle où les institutions financières et le système bancaire prennent de plus en plus d'ampleur.

Cette rencontre a été suivie par une conférence organisée par le CADTM Belgique le 2 mars à l'Université de Liège en la présence d'Éric Toussaint et de Zoe Konstantopoulou. Cet événement a attiré plus de 275 personnes, ce qui montre l'engouement partagée des Belges pour la problématique de la dette, et celle de la Grèce en particulier.

Il m'a été demandé de rédiger un article⁷⁰ qui retrace ces deux événements tout en incluant une base analytique sur la dette grecque à partir du rapport de l'audit ainsi que des différentes analyses du CADTM sur la dette. Ce fut un travail très laborieux vu qu'il s'agissait de mon premier travail de rédaction. Mais cela m'a permis de me familiariser avec la dette dans les pays du Nord pour mieux cerner les enjeux sociaux de cette crise de 2008. Les manquements envers les droits sociaux des populations suite aux mesures d'austérité imposées à la Grèce, a joué un rôle majeur dans le démantèlement des services sociaux. Pour illustrer cette situation, on peut citer un

⁶⁸ TOUSSAINT, Eric & LUCIA, FATTORELLI Maria & LUMINA, Cephas & KONSTANTOPOULOU, Zoe, 2016. Vidéos : Retour sur la séance du 1er mars 2016 au Parlement européen « Restructuration de la dette – Reconstruction de la démocratie ». Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/Videos-Retour-sur-la-seance-du-1er>

⁶⁹ C'est une commission qui a été créé début 2015 à l'initiative du parlement grec pour analyser la dette grecque et déterminer la part illégitime qu'elle renferme.

⁷⁰ EL ADLOUNI Oualid, 2016. Zoe Konstantopoulou et Eric Toussaint présentent « Une autre vérité sur la Grèce » à Liège. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/Zoe-Konstantopoulou-et-Eric>

taux de chômage chez les jeunes de plus de 65%, un quart de la population vivant sous le seuil de pauvreté, la suppression d'un quart du budget de la santé⁷¹.

Le cas grec montre comment une dette financière dont les emprunts n'ont pas profité à la population peut se transformer en une dette sociale avec toutes les conséquences que cela entraîne en terme de dégradations des conditions de vie. Et cette situation montre à quel point les mécanismes de la dette dans le Sud vécue dès les années 1980 peuvent se transposer dans les pays du Nord à l'instar de la Grèce.

- **Présenter une conférence sur la dette étudiante**

Dans le cadre des « Lundi contre la dette » (LCD), l'événement mensuel que le CADTM organise à Liège pour aborder la thématique de la dette sous des angles différents, il m'a été demandé d'intervenir pour présenter le concept de la dette étudiante⁷², qui consiste pour les étudiants de contracter un prêt pour financer leurs études. Il s'agit, du point de vue du CADTM, d'un mécanisme d'endettement privé illégitime car il représente un manquement de la part des différents pays concernés, - principalement anglo-saxons où les prêts étudiants sont courants -, envers le droit à l'éducation. En effet, le schéma de la dette étudiante est similaire à celui de la bulle immobilière qui a provoqué la crise financière de 2008, même si l'ampleur de la dette étudiante est nettement moins importante.

Le risque de ce type d'endettement, c'est que la dette privée risque de se transformer en une dette publique dans le cas d'un défaut de paiement à grande échelle des ménages. En effet ces défauts de paiement provoquent des faillites des banques que les Etats sauvent en récupérant les créances toxiques, c'est ce qu'on appelle « la socialisation des pertes » bancaires.

Les Etats dès lors se retrouvent avec une masse de dette supplémentaire qui risque d'aggraver l'équilibre budgétaire et les contraindre à réduire sensiblement les budgets des services sociaux, car c'est souvent les conditions imposés par les créanciers pour pouvoir se financer sur le marché international.

⁷¹ CRAVATTE Jérémie, 2016. Quelques vérités sur la dette grecque. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/Quelques-verites-sur-la-dette>

⁷² EL ADLOUNI Oualid & LEMOINE Nicolas, 2016. Podcast du LCD « La dette étudiante examinée ». Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/Podcast-du-LCD-La-dette-etudiante>

- **Suivi des activités du Centre national de la coopération au développement (CNCD)**

Le CNCD le Centre national de coopération au développement, CNCD-11.11.11 est la coupole des ONG et associations belges francophones et germanophones engagées dans la solidarité internationale. LE CADTM en sa qualité de membre de la coupole participe aux différentes activités organisées par le CNCD. Il m'a été demandé dans le cadre de mon stage de participer à plusieurs activités de la coupole. Parmi celles-ci, je vais me focaliser uniquement sur activités touchant à la protection sociale.

Le CNCD mène tous les deux ans une campagne sur une thématique touchant au domaine de la coopération internationale. La campagne en cours a comme sujet la protection sociale et comme slogan « *Protection sociale pour tous* ». Elle se fait en partenariat avec plusieurs autres organisations, syndicales notamment.

Voici quelques événements du CNCD auxquels j'ai participé pour le CADTM :

- › **Une journée pédagogique** organisée le 23 février 2016 pour présenter la mallette pédagogique⁷³ sur la protection sociale qui contient plusieurs outils de plaidoyer et d'animations en faveur de la protection sociale. Plusieurs thématiques ont été abordées dont la précarité des femmes au Nord et au Sud suite au démantèlement des droits sociaux et le phénomène de féminisation de la précarité, le combat pour un salaire décent dans le domaine du textile dans la sous-région d'Asie du Sud-est, les conditions de travail des creuseurs du Katanga et l'animation de l'ONG Oxfam solidarité « *Mondialopolis* » qui traite du rôle joué par la mondialisation dans l'augmentation des inégalités.
- › **L'opération 11-11-11** organisée chaque année pour récolter des fonds en partenariat avec les membres de la coupole. Les fonds servent à financer les organisations membres ainsi que le soutien d'initiatives dans le Sud. Cette année, l'accent a été mis sur les projets de protection sociale dans le Sud comme l'instauration d'une assurance médicale au Burkina Faso⁷⁴. J'ai participé avec le CADTM à des séances de récoltes de fonds : celles-ci permirent de sensibiliser en même temps sur les enjeux de la protection sociale tout en abordant les thématiques de la dette.

⁷³Organise une animation de sensibilisation, 2015. Disponible à l'adresse : <http://www.protectionsociale.be/Organise-une-animation-de>

⁷⁴CNCD-11.11.11, 2015. Vers une couverture de santé pour tous au Burkina Faso. Disponible à l'adresse : <http://www.cncd.be/Vers-une-couverture-de-sante-pour>

- › Coordonner les **animations du CADTM lors du festival « *Esperanzah! 2016* »** soutenue par le CNCN. Chaque année, le CADTM dans le cadre de ce festival, participe au village associatif « *Le village des possibles* », où plusieurs organisations de la société civile présentent des alternatives face aux différents défis planétaires. Les thématiques choisies cette année furent la migration et le libre-échange. En partant de la dette, et en collaboration avec les bénévoles du CADTM Belgique, on a pu mettre en place une animation qui traite du lien entre les différents types de dettes - financière, écologique et sociale-, et les flux migratoires massives. En effet, le poids de la dette entraîne l'application de mesures d'austérité provoquant la dégradation de vie des populations, ce qui pousse les gens à migrer pour pallier aux besoins sociaux déficients dans leur lieu de vie.

b- L'analyse du CADTM sur la dette

i- La dette du tiers-monde

L'histoire du CADTM reste attachée à la crise de la dette des pays du Sud survenue dans les années 1980. Parler de la dette sociale doit passer par l'analyse historique de cette période pour mieux saisir le rôle joué par cette crise dans le retard enregistré en matière de protection sociale. Dans ce chapitre, je vais revenir sur cette période de l'histoire pour en dégager les conséquences : l'empêchement pour les pays du Sud d'investir efficacement dans les services sociaux et le maintien du sous-développement dans cette partie du monde.

La crise pétrolière des années 1970 qui a frappé les pays Nord, principalement l'Europe et les Etats-Unis, suite au « *choc pétrolier* » de 1973 a poussé ces pays à fournir des emprunts aux pays du Sud pour booster les exportations et résorber le chômage galopant. Jusqu'à la fin des années 1970, la situation est restée stable et ne représentait pas un risque pour les pays du Sud⁷⁵. Les emprunts contractés avaient à ce moment-là un taux d'intérêt qui tournait autour de 4-5%. En 1979, les Etats-Unis augmentent le taux directeur de la banque centrale américaine (la FED) pour contenir

⁷⁵ MILLET, Damien & TOUSSAINT, Eric, 2012. 65 Questions / 65 Réponses sur la dette, le FMI, et la Banque mondiale. Editions : CADTM

l'inflation et réaffirmer son leadership. Et comme les emprunts des pays du Sud sont indexés au taux bancaire américain, les taux d'intérêt ont grimpé à 16-18%⁷⁶. Le stock de la dette est passée de 70 milliards de \$ en 1970 à 540 milliards de \$ en 1980, soit une multiplication par 8 en l'espace de 10 ans⁷⁷. Et pour pouvoir rembourser une dette de plus en plus grande, les pays du Sud ont essayé d'augmenter leurs exportations afin de se procurer les devises, ce qui a provoqué une chute des prix des matières premières, car les pays du Sud se sont spécialisés dans l'exportation des matières premières et des produits à faible valeur ajoutée. C'est ainsi que le Mexique s'est déclaré le premier en incapacité de remboursement en 1982, avant que les autres pays du Sud ne suivent la même trajectoire.

Face à une telle situation, les pays du Sud vont se tourner vers les institutions financières internationales (IFI), le Fond monétaire international et la Banque mondiale, pour emprunter l'argent nécessaire au remboursement de leurs dettes. Mais ces emprunts vont se faire sous des conditions en l'occurrence les fameux « *Plans d'ajustement structurel* », avoir pour les conséquences suivantes : a) « l'abandon des subventions aux produits et services de première nécessité : pain, riz, lait, sucre, combustible... » ; b) l'« austérité budgétaire et réduction des dépenses, en général baisse drastique des budgets sociaux 'non-productifs' (santé, éducation, subventions aux produits de base) » ; c) la « dévaluation de la monnaie locale » ; d) des « taux d'intérêt élevés, pour attirer les capitaux étrangers avec une rémunération élevée » ; e) une « production agricole tout entière tournée vers l'exportation (café, coton, cacao, arachide, thé, etc.) »⁷⁸.

Toutes ces mesures vont avoir un impact significatif sur le niveau de vie des populations du Sud. Non seulement ces emprunts ne vont faire qu'accroître l'endettement, mais en outre, ils ne vont servir en rien la situation des populations locales.

La situation va devenir particulièrement insoutenable durant les années 1990. Les mesures libérales appliquées suite aux recommandations des IFI vont se montrer particulièrement néfastes pour les pays du Sud. Cette décennie va être ponctuée par

⁷⁶ MILLET, Damien, 2006. La dette du Tiers Monde. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/La-dette-du-Tiers-Monde>

⁷⁷ MILLET, Damien & TOUSSAINT, Eric, 2012. 65 Questions Op.cit. Page 53

⁷⁸ MILLET, Damien, 2006. La dette du Tiers Monde. Op.cit.

plusieurs crises dans les pays ayant appliqués les recettes du FMI. Notons notamment les cas d' « Amérique du Sud en 1994, puis en Asie du Sud-Est en 1997, en Russie en 1998, de nouveau en Amérique latine en 1999, en Turquie entre 1999 et 2002, en Argentine en 2001-2002, au Brésil en 2002 »⁷⁹.

La crise qui en découle va pousser les pays développés à revoir leurs politiques envers les pays endettés. Ce qui va déboucher en 1996 sur l'initiative « *Pays pauvres très endettés* » : « L'initiative PPTE, mise en place en 1996 et renforcée en septembre 1999, est destinée à alléger la dette des pays très pauvres et très endettés, avec le modeste objectif de la rendre juste soutenable »⁸⁰. Cependant, cette initiative a été limitée à seulement 42 pays du Sud sur un total de 165 pays. De plus, les pays éligibles à ce programme ont dû fournir des efforts impliquant la mise en place de politiques allant dans le même sens que les mesures appliquées auparavant depuis les années 1980. Alors que ce renfermait à la base comme objectif la réduction de la pauvreté, le traitement réservé à la crise de la dette ne va pas dans ce sens. L'initiative PPTE avait seulement comme objectif de rendre la dette soutenable, c'est-à-dire supportable pour les finances publiques. Il n'était nullement question de rompre définitivement avec la logique d'endettement. « En fait, les créanciers souhaitent percevoir les remboursements, sans craindre une interruption soudaine de la part de tel ou tel pays »⁸¹

On parle des années 1980 comme étant la décennie perdue pour les pays Sud, celle qui a déstructuré le tissu économique déjà fragile et sacrifier les droits sociaux des populations du Sud, pour payer une dette ayant des caractéristiques illégitimes, illégales, insoutenables et odieuses.

Il est clair que la crise de la dette n'est pas le seul facteur qui a mené les pays du Sud à cette situation. La corruption et les choix de politiques économiques menées dans la majorité des pays du Sud depuis les années 1960 ont leur part de responsabilité. Néanmoins, la dette constitue le fondement du sous-développement actuel des pays du Sud.

⁷⁹ MILLET, Damien, 2006. La dette du Tiers Monde

⁸⁰ CADTM, 2016. PPTE / Pays pauvres très endettés. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/PPTE-Pays-pauvres-tres-endettes>

⁸¹ MILLET, Damien & TOUSSAINT, Eric, 2012. 65 Questions Op.cit. Page 136.

Maintenant que la crise de la dette se poursuit en Grèce, il s'avère plus que jamais nécessaire de fonder une autre vision sur la dette, impliquant le respect des droits sociaux, des relations internationales plus équitables dans le respect de la souveraineté des peuples, et une nouvelle base de coopération internationale où les objectifs de développement inclusif et la satisfaction des droits fondamentaux seront au cœur des préoccupations.

La dette sociale dans le Sud n'est finalement que le résultat d'un processus, dont la dette financière est le moteur principal, laquelle a mené les pays subissant des plans d'ajustement structurel à choisir des politiques allant à l'encontre de l'intérêt général. Le paradigme de la protection sociale dans le Sud lancé depuis les années 2000 est marqueur fort du fossé entre les pays développés et les pays pauvres. Les initiatives qui en découlent permettent certes une amélioration des conditions de vie là où ces programmes sont suivis. Mais, elle est loin de contenir la dette sociale qui se creuse depuis les années 1980. A cela s'ajoute le changement climatique qui rend l'objectif d'étendre la protection encore plus difficile à atteindre. La crise climatique a la double injustice de toucher nettement plus les pays du Sud malgré la responsabilité historique limitée de ces derniers dans cette dernière. Cette crise ajoute un défi de plus pour la mise en place de la protection sociale.

ii- Le Mexique : de la crise de la dette aux TMC

Le cas du Mexique est représentatif de la crise de la dette qu'ont subi les pays du Sud dans les années 1980. Le Mexique a été le premier à se déclarer en incapacité de paiement. Or ce fut en même temps l'un des premiers laboratoires du nouveau paradigme de la protection sociale dans le Sud, avec son programme de transfert monétaire conditionnel lancé dès la fin des années 1990. En effet, les pays ayant subi les plans d'ajustement structurel se retrouvent à mener des programmes de protection sociale limités à l'instar du Mexique, pour essayer de pallier à deux décennies d'austérité appliquée aux services sociaux.

Depuis les années 1970, le Mexique encouragé par une conjoncture économique favorable, et suivant l'avis optimiste de la Banque mondiale sur l'économie mexicaine, va emprunter des sommes colossales. En 1981, La Banque mondiale va

prêter 1,1 milliards de \$ au Mexique, la plus grande somme jamais empruntée par un pays du Sud⁸².

L'évolution du stock de la dette au Mexique entre 1978 et 1987⁸³

1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	Total	
Stock total de la dette	35.712	42.774	57.378	78.215	86.081	92.974	94.830	96.867	100.891	109.471	
Remboursement	7.423	11.595	10.962	14.340	15.684	14.825	16.960	15.293	12.944	12.087	132.113
Transfert net total	1.512	3.623	8.757	11.483	-1.799	-15.804	-12.144	-10.932			

Le virage caractérisé par un taux d'endettement élevé va obliger le Mexique à rompre avec une longue période de progrès social amorcé depuis la révolution mexicaine de 1910. Suite au choc de la dette de 1982, le Mexique a vécu « une forte récession, des pertes d'emplois massives et une forte chute du pouvoir d'achat ». Et « ensuite les mesures structurelles ont entraîné la privatisation de centaines d'entreprises publiques. La concentration de la richesse et d'une grande partie du patrimoine aux mains de quelques grands groupes industriels et financiers mexicains et étrangers est phénoménale⁸⁴».

Quand on lie le programme de TMC poursuivi par le Mexique actuellement à la crise de la dette survenue en 1982, on constate le rôle de cette dernière dans l'augmentation de la pauvreté et des inégalités au Mexique. D'où l'importance d'entamer une réflexion approfondie sur la dette sociale comme étant la conséquence directe de la crise de la dette.

j- La revue « les autres voix de la planète » sur la dette sociale, le nouveau concept du mal développement ?

i- Projet de l'AVP

« *Les autres voix de la planète* » (AVP) est une revue produite par le CADTM dans le but de «diffuser ses analyses (livres/brochures/revue, bulletin électronique,

⁸² TOUSSAINT, Eric, 2006. La crise de la dette mexicaine et la Banque mondiale. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/La-crise-de-la-dette-mexicaine-et>

⁸³ TOUSSAINT, Eric, 2006. La crise de la dette mexicaine Op. cit.

⁸⁴ TOUSSAINT, Eric, 2006. La crise de la dette mexicaine Op. cit.

diaporama, vidéo, audio, site internet) dont l'organisation entend maintenir la diversité »⁸⁵.

Depuis fin 2015, le CADTM a lancé un projet d'une revue thématique biannuelle, dont les deux premières éditions ont été consacrées respectivement, à la restructuration de dette et à la dette écologique.

Le prochain numéro va traiter de la dette sociale, à savoir la protection sociale dans une perspective de dette. Durant mon stage, j'ai été chargé avec d'autres membres de l'équipe CADTM de coordonner la rédaction de ce prochain numéro.

ii- Le numéro de « les autres voix de la planète » sur la dette sociale

Le choix de la dette sociale pour le prochain numéro n'est pas anodin. Cette thématique est d'autant pertinente aujourd'hui qu'elle ne cesse de susciter l'intérêt de nombreux protagonistes, de la société civile aux institutions financières internationales. Est-ce que cela signifie qu'on se retrouve face à un nouveau paradigme, celui de tendre vers une protection sociale universelle, ou bien ne s'agirait-il là que d'une réponse limitée pour contenir des inégalités qui ne cessent de se creuser ?

Le but de cette publication est d'analyser deux tendances qui se distinguent. Dans les pays dits développés, les mécanismes de protection sociale subissent un démantèlement structuré sous l'égide des politiques néolibérales et les mesures d'austérité. Alors que dans les pays en développement, des initiatives, privées comme publics, pour étendre la protection sociale se multiplient bien que leur portée reste limitée.

iii- La collaboration internationale

Le CADTM se base sur son réseau international ainsi que d'autres organisations et personnalités proche du réseau, pour produire les différents articles qui composent les revues. Cette collaboration est porteuse d'une diversité de points de vue pour aborder les thématiques traitées. Depuis le début de mon stage, j'ai établi plusieurs

⁸⁵ BOVY, Yannick, 2012. Rapport d'évaluation de la revue trimestrielle du CADTM, Les Autres voix de la planète. juillet 2009-décembre 2012. Disponible à l'adresse : http://www.cadtm.org/IMG/pdf/eval_AVP_DEF.pdf

contacts avec des membres du réseau pour leur proposer de participer à cette édition. Je me suis occupé principalement de contacter des membres du CADTM Maroc, CADTM Inde, et CADTM Mali. Ce travail m'a permis de me familiariser avec le réseau international et de m'informer sur les situations sociales et économiques de ces pays afin d'établir les sujets qui vont être traités dans le prochain numéro de la revue. Cette dimension internationale de la revue « les autres voix de la planète » représente un moyen efficace pour véhiculer les problématiques qui touchent les pays où le CADTM est implanté.

iv- Le concept de la dette sociale

Le concept de la dette sociale est un concept récent qui est en train d'être développé au sein du CADTM. L'origine de la dette sociale nous vient de France. Depuis les années 1990, le déficit de la sécurité sociale (ce qu'on appelle '*le trou de la sécurité sociale*') se creuse malgré les réformes entreprises depuis. Selon Pascal Franchet, le secrétaire général du CADTM-France, il n'y a pas de budget de la sécurité sociale, donc pas de déficit ni de «trou», mais des besoins de financement. La protection sociale doit être considérée comme un droit fondamental des citoyens et ne doit pas se cantonner à des logiques marchandes comme le veut l'idéologie néolibérale. Elle est le fruit d'une lutte sociale. C'est un prélèvement sur la richesse produite par le travail (salaire socialisé), donc il doit être garanti par l'Etat à côté des autres droits⁸⁶.

Ce concept de la dette sociale peut-être élargi à une échelle plus grande pour inclure tous les manquements des Etats et de la communauté internationale pour satisfaire les droits sociaux fondamentaux. Ce concept, une fois théorisé, peut constituer un moyen pour la société civile d'établir des revendications pour répondre rapidement au déficit social dans le monde, à travers une approche holistique incluant tout à la fois des dimensions écologique, économique et sociale.

Durant ce TFE, on a passé en revue les mécanismes de protection sociale et analyser principalement le mécanisme des TMC. Ensuite j'ai abordé la thématique de la dette en lien avec mon lieu de stage, pour finir avec le concept de la dette sociale. Ce

⁸⁶ FRANCHET, Pascal, 2013. France - La dette sociale n'existe pas ! Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/France-La-dette-sociale-n-existe>

cheminement cherche à montrer comment la crise de la dette a empêché les pays du Sud de développer une protection sociale effective.

Le rapport sur le développement humain de 2014 publié par le PNUD est particulièrement éclairant à cet égard. Les principales conclusions qu'il en tire sont très alarmantes quant à l'état vulnérable du monde⁸⁷ :

- Près de 80 pour cent de la population mondiale n'a pas accès à une protection sociale complète ;
- Plus de 2 milliards de personnes vivent dans une situation de pauvreté multidimensionnelle ;
- À l'échelle mondiale, le niveau de développement des femmes est de 8% inférieur à celui des hommes ;
- L'Afrique sub-saharienne enregistre les plus hauts niveaux d'inégalité selon le rapport ;
- Malgré les progrès effectués, l'Amérique latine et les Caraïbes continuent d'enregistrer les plus fortes inégalités de revenus.

Face ce constat, la dette sociale s'impose alors comme un nouveau concept du mal développement car elle renvoie aux pressions exercées sur les populations brisées par le fardeau de la dette. Les TMC ne peuvent constituer une alternative efficace et durable à elle seule pour résoudre toutes les problématiques soulignées dans le rapport du PNUD.

Pour briser la dette sociale, le CADTM revendique de « mettre fin à l'hémorragie des ressources que constitue le remboursement de la dette »⁸⁸, soit une économie basée sur l'endettement international pour pouvoir entamer un modèle de développement socialement juste et écologiquement soutenable. Au-delà de ces recommandations, il est donc primordial d'allouer l'argent destiné au paiement de la dette pour servir l'intérêt général, notamment par la mise en place d'une protection sociale effective.

⁸⁷ PNUD, 2014, Rapport sur le développement humain 2014. Disponible à l'adresse : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/hdr/2014-human-development-report.html>

⁸⁸ MILLET, Damien & TOUSSAINT, Eric, 2012. 65 Questions Op.cit. Page 202

Conclusion

Le paradigme de la protection sociale dans le Sud est un nouveau modèle de développement qui s'est imposé comme une évidence pour atteindre les Objectifs du développement durable (ODD) fixés en 2015. Les transferts monétaires conditionnels (TMC) en particulier sont devenus le mécanisme de prédilection de cet élan vers la protection sociale jusqu'à atteindre entre 750 millions et 1 milliard de bénéficiaires dans les pays du Sud.

Ce sont des programmes qui consistent à conditionner l'accès aux transferts monétaires à l'investissement dans le capital humain, principalement dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Les TMC ont montré des résultats intéressants à partir des observations venant principalement des programmes *Bolsa Familia* au Brésil, et « *Oportunidades* » au Mexique. Ces *success stories* ont séduit les Etats du Sud et les organisations du développement et ce pour plusieurs raisons :

- La facilité de leur mise en place car ne demandant pas de dispositif administratif lourd ;
- le coût réduit de ces programmes qui ne dépasse pas en général 1% du PIB ;
- La nécessité de répondre rapidement aux risques sociaux dans un contexte de crises successives ;
- La possibilité de procéder à un ciblage des bénéficiaires en fonction du niveau de pauvreté et des spécificités socioéconomiques ;
- etc.

Mais malgré les bons résultats en termes de réduction de l'extrême pauvreté et l'augmentation de l'utilisation des services sociaux dans les secteurs de la santé et l'éducation, on constate l'insuffisance de ces dispositifs pour répondre aux différents défis sociaux mondiaux et remplir pleinement les ODD. Il est nécessaire que ces mécanismes se superposent à une distribution publique de biens et de services, c'est-à-dire s'intégrer dans un programme de protection sociale global, qui renferment une

dimension transformatrice de la société. Et cette vision ne peut se concrétiser qu'en s'attaquant aux racines des problèmes structurelles de la pauvreté et des inégalités.

Le Comité pour l'Abolition des Dettes illégitimes (CADTM), l'ONG où j'ai effectué mon stage travaille justement sur les causes systémiques qui entravent la satisfaction des besoins et des droits sociaux avec une approche basée essentiellement sur l'analyse de la problématique de la dette. En effet, cette dernière a constitué un frein majeur pour la mise en place des mécanismes de protection sociale depuis les années 1980 dans les pays du Sud.

C'est dans cette perspective que le CADTM est en train de construire un nouveau concept, celui de la « dette sociale ». Cette notion renferme tous les manquements des Etats et de la communauté internationale pour satisfaire les droits sociaux fondamentaux.

Ce concept renvoie à la responsabilité historique du système financier parmi d'autres facteurs systémiques, dans l'échec de la mise en place d'une protection sociale effective dans les pays du Sud. Dans ce schéma, les TMC peuvent constituer une étape pour y parvenir, mais en aucun cas ils ne doivent constituer la finalité d'une politique sociale, au Nord comme au Sud.

Seul le fait de tendre vers une protection sociale universelle basée sur la justice sociale peut ramener à tout un chacun l'assurance de la satisfaction des droits sociaux fondamentaux et rompre ainsi une fois pour toute avec la dette sociale.

Sources

→Par ordre de parution dans le TFE

DEVEREUX, S. & SABATES-WHEELER, R, 2004. Transformative social protection. IDS Working Paper 232. Page3

Disponible à l'adresse:

http://www.unicef.org/socialpolicy/files/Transformative_Social_Protection.pdf

Barrientos, A. & Hulme, D., 2009. Social Protection for the Poor and Poorest in Developing Countries: Reflections on a Quiet Revolution: Commentary. *Oxford Development Studies*, 37(4).Pages 439-456.Disponible à l'adresse :

http://www.unicef.org/socialpolicy/files/Social_Protection_for_the_Poor_and_Poorest_in_Developing_Countries.pdf

BABAJANIAN, B., HAGEN-ZANKER, J. & HOLMES, R.,2014. How do social protection and labour programmes contribute to social inclusion? Evidence from Afghanistan, Bangladesh, India and Nepal. London: ODI. Disponible à l'adresse : <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/8922.pdf>

DEVEREUX, S. et SABATES-WHEELER, R, 2004. Transformative social protection. IDS Working. Paper 232.

BROWNE, E., 2015. *Social protection: Topic guide*. Birmingham, UK: GSDRC, University of Birmingham. Pages 6-7

THOUVENIN, Jean-Marc, et TREBILCOCK Anne, 2013. Le droit international social: Droits économiques, sociaux et culturels. Pimento.

Organisation internationale du Travail, 2016. A propos de l'OIT : origines et histoire. Disponible à l'adresse : <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/history/lang--fr/index.htm>

Nations Unies, 2016. La déclaration universelle des droits de l'homme. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

Nations Unies. Droits de l'homme. Haut-Commissariat, 2016. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Disponible à l'adresse : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>

Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-dix-septième session, Genève, 10 juin 2008. Disponible à l'adresse : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/genericdocument/wcms_371205.pdf

AL ARIEF, Mohamad, Washington, D.C 2016. Filets de protection sociale. Site de la Banque mondiale BIRD IDA. Disponible à l'adresse : <http://www.banquemondiale.org/fr/topic/safetynets/overview>

GENTILINI, U., HONORATI, M. & YEMTSOV, R., 2014. The state of social safety nets 2014. Washington DC: World Bank. Disponible sur l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/en/2014/05/19487568/state-social-safety-nets-2014>

L'OIT, 2011, *Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive*.

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2016. La protection sociale. Disponible à l'adresse : <http://www.fao.org/social-protection/fr/>

Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. Quatrième forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée, 29 nov – 1 déc 2011. Page 2. Disponible à l'adresse : <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf>

ZUFIAUR, José María, 2013, La protection sociale dans la coopération au développement de l'Union européenne. Publié sur le site du Comité économique social et européen en mars 2013. Disponible à l'adresse : <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.rex-opinions.26808>

Exposition En Luttés : histoires d'émancipation,, le 27 février 2016 à la cité miroir, Liège. Lien en ligne : <http://www.citemiroir.be/activite/en-lutte-histoires-demancipation>

Les Services Publics et l'Union européenne, 2013. La protection sociale en Europe. Disponible à l'adresse : <http://www.europaong.org/wp-content/uploads/2013/02/Protection-sociale.pdf>

BEVERIDGE, William, 1942. Report to the Parliament on Social Insurance and Allied Services. Disponible à l'adresse : http://news.bbc.co.uk/2/shared/bsp/hi/pdfs/19_07_05_beveridge.pdf

NEZOSI, Gilles, 2016. Comment la France se situe-t-elle entre le modèle bismarckien et le modèle beveridgien? Disponible à l'adresse: <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/approfondissements/comment-france-situe-t-elle-entre-modele-bismarckien-modele-beveridgien.html>

MERRIEN, François-Xavier, 2013. La protection sociale comme politique de développement : un nouveau programme d'action international, *International Development Policy, Revue internationale de politique de développement*. Disponible à l'adresse : <https://poldev.revues.org/1519>

DFID, 2005. Social transfers and chronic poverty: emerging evidence and the challenge ahead. A DFID practice paper. Octobre 2005. Page 14. Disponible à l'adresse: http://www.unicef.org/socialpolicy/files/social-transfers_and_chronic_poverty.pdf

FISZBEIN, Ariel, & SCHADY, Norbert, 2009. Transferts monétaires conditionnels, Réduire la pauvreté actuelle et future. Banque mondiale. Page 4. Disponible à l'adresse: <http://siteresources.worldbank.org/INTRES/Resources/469232-1321568702932/CCTS-Overview-French.pdf>

COLLOMBET C - LEPRINCE F. /Cnaf/MREIC, 2015. Les transferts monétaires conditionnels en Amérique latine: Quelles conditions de pérennisation dans une protection sociale inclusive? Etude de la Mission des relations européennes, Internationales et de la coopération. Page 7. Disponible à l'adresse : https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/international/pdf/TMC_noteoctobre2015.pdf

Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle au Maroc. Disponible sur le site: <http://www.men.gov.ma/Ar/Pages/tayssiroid.aspx>

OECD and Devex Data, 2012. Conditional cash transfers: Taking stock and looking ahead. Disponible à l'adresse : <https://www.devex.com/news/conditional-cash-transfers-taking-stock-and-looking-ahead-77999>

DFID, 2011. Cash Transfers Literature Review Policy Division 2011. : Chapitre 2. Page 15 et 16. Disponible à l'adresse: <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.dfid.gov.uk/Documents/publications1/cash-transfers-evidence-paper.pdf>

MESTRUM, Francine, 2008. « La pauvreté multidimensionnelle. La dynamique sémantique dans le discours de la Banque mondiale », Mots. Les langages du politique. Disponible à l'adresse : <http://mots.revues.org/14243>

Les essentiels de l'OCDE : Le capital humain. Page 30. Disponible à l'adresse : <https://www.oecd.org/fr/lesessentiels/38081744.pdf>

J-PAL, 2012. Comment sélectionner efficacement les bénéficiaires de programmes de lutte contre la pauvreté, en Indonésie. Disponible à l'adresse : <https://www.povertyactionlab.org/fr/evaluation/comment-s%C3%A9lectionner-efficacement-les-b%C3%A9n%C3%A9ficiaires-de-programmes-de-lutte-contre-la-pauv>

CONTI, A., Archive de document de la FAO, CHAPITRE 2: Pratiques de ciblage. Disponible sur le site : <http://www.fao.org/docrep/005/y1329f/y1329f04.htm>

Organisation internationale du Travail, OIT, 2011. Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive. Rapport du Groupe consultatif sur le socle de protection sociale Genève, Bureau international du Travail. Page 53

Alternative Sud, 2014. Protection sociale au Sud. Les défis d'un nouvel élan. Edition : Centre Tricontinental. Les transferts monétaires, remède miracle contre la pauvreté en Inde et ailleurs ? par GHOSH Jayati. Page 49.

CADTM, 2012. Mission du CADTM Belgique. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/Mission-du-CADTM-Belgique>

« CADTM, 2015. Les Chiffres de la Dette 2015 : Chapitre 7 Conclusion : l'impact du « système dette ». Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/Conclusion-l-impact-du-systeme>

TOUSSAINT, Eric & LEMOINE, Benjamin, 2016. La généalogie du CADTM et de l'anti-dette illégitime : les origines. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/La-genealogie-du-CADTM-et-de-l>

CADTM, 2010, Raison sociale & stratégies du CADTM. Disponible à l'adresse : http://cadtm.org/spip.php?page=imprimer&id_article=12412

Définition des dettes illégitime, illégale, odieuse et insoutenable sur base des documents de la commission pour la vérité sur la dette grecque. Commission pour la vérité sur la dette grecque, 2015. Définition des dettes illégitimes, illégales, odieuses et insoutenables. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/Definition-des-dettes-illegitimes>

TOUSSAINT, Eric & LUCIA, FATTORELLI Maria & LUMINA, Cephass & KONSTANTOPOULOU, Zoe, 2016. Vidéos : Retour sur la séance du 1er mars 2016 au Parlement européen « Restructuration de la dette – Reconstruction de la démocratie ». Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/Videos-Retour-sur-la-seance-du-1er>

EL ADLOUNI Oualid, 2016. Zoe Konstantopoulou et Eric Toussaint présentent « Une autre vérité sur la Grèce » à Liège. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/Zoe-Konstantopoulou-et-Eric>

CRAVATTE Jérémie, 2016. Quelques vérités sur la dette grecque. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/Quelques-verites-sur-la-dette>

EL ADLOUNI Oualid & LEMOINE Nicolas, 2016. Podcast du LCD « La dette étudiante examinée ». Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/Podcast-du-LCD-La-dette-etudiante>

Organise une animation de sensibilisation, 2015. Disponible à l'adresse : <http://www.protectionsociale.be/Organise-une-animation-de>

CNCD-11.11.11, 2015. Vers une couverture de santé pour tous au Burkina Faso. Disponible à l'adresse : <http://www.cncd.be/Vers-une-couverture-de-sante-pour>

MILLET, Damien & TOUSSAINT, Eric, 2012. 65 Questions / 65 Réponses sur la dette, le FMI, et la Banque mondiale. Editions : CADTM

MILLET, Damien, 2006. La dette du Tiers Monde. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/La-dette-du-Tiers-Monde>

CADTM, 2016. PPTE / Pays pauvres très endettés. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/PPTE-Pays-pauvres-tres-endettes>

TOUSSAINT, Eric, 2006. La crise de la dette mexicaine et la Banque mondiale. Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/La-crise-de-la-dette-mexicaine-et>

BOVY, Yannick, 2012. Rapport d'évaluation de la revue trimestrielle du CADTM, Les Autres voix de la planète. juillet 2009-décembre 2012. Disponible à l'adresse : http://www.cadtm.org/IMG/pdf/eval_AVP_DEF.pdf

FRANCHET, Pascal, 2013. France - La dette sociale n'existe pas ! Disponible à l'adresse : <http://www.cadtm.org/France-La-dette-sociale-n-existe>

PNUD, 2014, Rapport sur le développement humain 2014. Disponible à l'adresse : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/hdr/2014-human-development-report.html>